

## **Pomologie : Histoire et Légendes des Fruits**

**Jacques MARCHAND**

**Le GREFFON**

**(Groupe pour la Renaissance des Espèces Fruitières Oubliées de la Nièvre)**

**LES CROQUEURS** *de pommes*®

[le.greffon@tele2.fr](mailto:le.greffon@tele2.fr)

**Mots clefs** : biodiversité, patrimoine génétique, pomologie, pomme, pommier, pêche, poire, cerise, abricot, prune, arbres fruitiers, sauvegarde

### **Résumé :**

Contrairement à l'idée reçue, l'homme est apparu sur terre bien avant les fruits mais il n'en a pas toujours fait bon usage. Après un premier faux pas qu'on sait lourd de conséquences, il s'est ingénié au fil des millénaires, des siècles et des générations à les sélectionner, les améliorer, les identifier, les répertorier...

L'évolution de la pomologie, partie de l'arboriculture concernant les fruits charnus, permet d'évaluer la progression de ces efforts au fil du temps et des techniques, ainsi que les modes de vie aux différentes périodes.

La notion du temps nécessaire à toute chose semblant complètement dépassée à l'homme moderne qui veut tout, tout de suite, et des produits standardisés, banalisés, utilisables et reconnaissables partout dans le monde, suffira-t-il de quelques dizaines d'années pour détruire ce patrimoine végétal et génétique patiemment bâti par ses ancêtres ?

Cette tendance a heureusement provoqué en réaction l'émergence, partout en Europe, d'associations de sauvegarde des variétés menacées.

## LES ORIGINES

Il a fallu attendre près d'un milliard d'années pour que les premières traces de vie apparaissent sur notre bonne vieille terre, sous forme de bactéries, voici 4 milliards d'années.

Ce fut encore bien plus long pour que ces bactéries évoluent en mollusques, puis en invertébrés apparus voici 500 millions d'années, suivis des premières plantes, très rudimentaires (lichens, mousses), des reptiles, des mammifères, des dinosaures... : la biodiversité était déjà en marche. Il était donc grand temps que notre monde moderne s'y intéresse enfin !

Voici 80 millions d'années, au début de l'ère tertiaire, apparaissent enfin les rosacées, une famille botanique qui nous intéresse particulièrement ici puisque c'est à elle qu'appartient la plupart de nos arbres fruitiers (cerisier, pêcher, poirier, pommier, prunier...) mais ils ne mériteront cependant leur nom que bien plus tard encore, il y a un peu plus de 3 millions d'années. Cette longue période fut en effet nécessaire pour que les ancêtres de la pomme prennent un peu de volume et de saveur, trouvant un habitat plus hospitalier dans les forêts chinoises du Tian Shan (la montagne céleste). Sélectionnés en particulier par des animaux gourmands comme les ours, par exemple, les pépins des fruits les plus appétissants étaient ainsi favorisés par leur transit intestinal !

Notons en passant que l'homme est apparu voici 6 millions d'années. Selon la Genèse, il aurait été chassé du paradis (la montagne céleste chinoise ?) après avoir goûté le fruit défendu. Et si mes calculs sont corrects, il a pu tout de même en profiter près de 3 millions d'années avant que n'apparaissent ces fameux fruits...

## L'ANTIQUITÉ

La Bible est le seul document écrit permettant d'imaginer les conditions de vie durant cette période, avec les inévitables distorsions dues aux copies et, surtout, aux traductions successives.

Les cinq fruits symboliques cités sont alors la figue, la vigne, la grenade, l'olive et la datte. Mais Noé sauvera aussi du déluge l'amande, le melon, le cédrat, l'abricot, la noix, la pistache ...et la pomme, devenue bien malgré elle le symbole de la tentation et de la désobéissance alors que si « malus » désigne en latin l'espèce des pommes, il signifie aussi le mal.

L'Asie Mineure (Turquie, Turkestan, Iran) est considérée comme le berceau de notre civilisation occidentale, elle est à l'origine des migrations fruitières au hasard des différentes invasions et épopées guerrières : si Ramsès II (1300-1234 av.JC) et Ramsès III favorisent la culture du pommier dans le delta du Nil malgré un climat peu favorable, c'est aux conquêtes d'Alexandre le Grand (356-323 av.JC) qu'on attribue l'introduction de nombreuses espèces en Grèce puis dans toute l'Europe, le Danube étant la voie naturelle de toutes les migrations.

Au milieu du VIII<sup>ème</sup> siècle avant JC, le poète grec Hésiode rédige une thèse sur l'art de la greffe et les variétés de pommes. Les Grecs introduisent ce fruit lorsqu'ils la fondent Marseille au VII<sup>ème</sup> s. av.JC. Théophraste (371-287 av.JC) rédige une « Histoire des plantes » où il cite 6 variétés de pommes et 4 de poires dont une, Onyx, pourrait être l'actuelle Cuisse Madame.

## POMONE

Selon la mythologie grecque et romaine, Pomone était la divinité des fruits. Adeptes des jardins soigneusement entretenus et détestant la nature sauvage, nul ne pouvait prétendre l'égaliser dans l'art de cultiver les arbres fruitiers. Nymphe d'une remarquable beauté mais n'ayant aucune attirance pour les hommes, vous pensez bien que tous les dieux champêtres la courtoisaient avec insistance ! L'un d'entre eux finit cependant par la séduire en usant d'un stratagème qui vous sera conté une autre fois.

Cette légende inspira davantage de compositeurs ou d'artistes la représentant entourée d'une multitude de fruits que de savants pomologues...



*J. Baptiste Lemoyne (XVIII<sup>e</sup>)*

### LA PÉRIODE GALLO-ROMAINE (58 av.JC – 481)

Caton (234 – 149 av.JC) est le plus ancien agronome romain connu. Virgile (70-19 av.JC) cite des essais de greffe : noyer sur arbousier, pommier sur platane, cerisier sur orme...

Les 6 variétés de poires conseillées par Caton deux siècles plus tôt deviennent 41 avec Pline (23 av.JC – 79) qui ajoute une trentaine de pommes (mais, nouvelle ambiguïté, le terme « pomum » s'appliquant à tous les fruits charnus : pêches de Perse, abricots d'Arménie, cédrat de Corse, grenades d'Afrique... combien étaient réellement les pommes ?), et décrit quantité de cerises ainsi que les vertus des prunes : ridées et séchées, "elles libèrent les ventres de leurs fardeaux". Le coing, originaire de Crète (Cydon), est utilisé pour parfumer les pièces de réception des hauts personnages.

Auteur de plus de 500 ouvrages, Pline rédige également une « Histoire Naturelle » en 37 volumes : preuve de l'évolution de la connaissance et de l'intérêt pour la faune et la flore à cette époque.

### LE MOYEN-AGE (V<sup>ème</sup> – XV<sup>ème</sup> s.)

Cette période est pauvre en informations sur les cultures mais, dès le V<sup>ème</sup> siècle, nous savons que la loi salique punit celui qui abîme les arbres fruitiers : ils jouent donc un rôle reconnu dans l'économie balbutiante, et surtout dans les ressources alimentaires des hommes.

Il faut attendre le IX<sup>ème</sup> siècle pour que les vergers et potagers soient remis à l'honneur : Charlemagne impose la culture de plus de 200 végétaux, déjà connus des Romains, dans ses palais et les monastères. Les moines déboisent, défrichent, cultivent à l'abri des murs, pratiquent de nombreux essais souvent consignés dans des manuscrits, permettant la diversification des variétés. Apparaît un nouveau métier : celui de brasseur de cidre. A l'occasion de la guerre de 100 ans (1337 – 1453) la pomme émigre en Angleterre.

La greffe est très répandue comme l'atteste cette gravure.

La cuisine est considérée comme un acte de santé : les fruits commencent le repas, car ils ouvrent l'appétit et, secs, le concluent, baptisés épices de chambre car consommés en dehors de la table. La boisson est l'hypocras, vin rouge où ont macéré des épices.



«La manière d'enter et planter e jardins» imprimé vers 1492

### LA RENAISSANCE

#### NAISSANCE DE LA POMOLOGIE

A la fin du XV<sup>ème</sup> siècle, l'imprimerie révolutionne la société en facilitant la diffusion des connaissances, et nous permet de mieux connaître le savoir de l'époque : outre ses prédictions, Nostradamus (1503 – 1566) a

laissé un « Traité des fardements et des confitures » et c'est en hommage à l'épouse de François I<sup>er</sup> qu'une nouvelle prune est baptisée reine Claude.

Charles Estienne cite en 1530 les variétés certainement connues au Moyen-Age, par exemple, les poires à deux têtes, d'angoisse, la Bergamote, les Bon Chrétien, Caillot, Champagne, Certeau, Chiot, d'Estranguillon, Fil-or, Hastiveau, Musquette, Notre-Dame, Rose, saint Martin, Tuffeau... et 15 pommes. Henri IV avec sa célèbre poule au pot favorise l'explosion de l'agriculture et de l'horticulture en France (Sully : labourage et pâturage...).

Jean Bauhin (1511 - 1612), médecin des Princes de Wurtemberg, créa le premier jardin botanique à Lyon puis à Montbéliard et fut le premier, en 1598, à illustrer de gravures ses descriptions de fruits. Il vante également les mérites de la pomme ...de terre, bien avant Parmentier !

Olivier de Serres (1539 – 1619), seigneur du Pradel en Vivarais et pionnier de l'arboriculture, introduit en Ardèche le maïs, le houblon, la garance, le mûrier et fait état de 50 variétés de poires et 58 de pommes dans son « Théâtre d'agriculture et mesnage des champs ». Il tente, lui aussi sans succès, de promouvoir la pomme de terre, arrivée d'Amérique depuis près d'un siècle... Louis XIV en empêchera d'ailleurs la culture, ainsi que pour la châtaigne, car difficilement taxables et utilisables contre le peuple (les céréales nécessitent des intermédiaires et peuvent plus aisément être contrôlées ou détruites...). La pomme remplace la vigne en Normandie.

En 1628, l'intendant Le Lectier décrit sa collection de 260 variétés de poires, dont sans doute beaucoup de synonymes, et 35 pommes, cultivées depuis 30 ans à Orléans.

En 1651, Nicolas de Bonnefons cite, lui, 305 poires et 88 pommes. Mais c'est à Jean Merlet, écuyer du roi, que l'on doit le premier véritable ouvrage de pomologie en 1667 : « l'abrégé des *bons* fruits » qui sera régulièrement réédité jusqu'en 1771, où il sélectionne et décrit 481 variétés de 20 espèces (dont 187 poires et 134 synonymes, 69 prunes, 51 pommes...).

La noblesse se doit de posséder un jardin fruitier puisque le roi s'en fait aménager un à Versailles, remarquable notamment pour ses orangers, ses 300 figuiers et ses 800 poiriers en espalier, par Jean-Baptiste de la Quintinie.

200 ouvrages sont publiés sur l'arboriculture entre 1650 et 1700, mais aucun ne parle de la greffe, trop vulgaire puisque pratiquée par les ruraux.



*le Potager du Roi, à Versailles*

### **LES AGRONOMES-PÉPINIÉRISTES**

Cette activité ne consistait pas encore à faire pousser des arbres pour les vendre : c'était l'œuvre de scientifiques passionnés qui cherchaient à créer et sélectionner des variétés nouvelles toujours plus belles et meilleures les unes que les autres. Après la révolution, le rapprochement avec les pépiniéristes belges est à l'origine de beaucoup de nos variétés

« anciennes » et « modernes » : le professeur Van Mons possédait à Bruxelles 80 000 sauvageons en 1815 qui lui ont permis d'obtenir plusieurs fruits remarquables à partir de semis de hasard.

André Leroy à Angers, les frères Baltet en Champagne font partie des dynasties de pépiniéristes les plus réputées au XIX<sup>ème</sup> siècle.

### **ET AUJOURD'HUI.....RETOUR A LA CASE DÉPART ?**

Les efforts de nos ancêtres ont permis d'obtenir puis de recenser des milliers de variétés : 15000 pommes, 9000 poires, 4000 pêches, 2500 cerises, 2000 pruniers, 1500 figues... En 1933, les pépinières Craux & Fils (Seine) exposent plus de 600 variétés à l'exposition des fruits primés de Paris.



Or, l'année précédente, en 1932, afin de protéger la qualité et interdire à la vente les produits douteux, le Ministère de l'Agriculture promulgue par décret le « catalogue officiel » des espèces et variétés, liste limitative des espèces et variétés éprouvées pouvant être commercialisées. Abusivement appliqué aux arbres fruitiers dans les années 1950, les pépiniéristes n'ont plus le droit de vendre les variétés des terroirs, même les plus belles, les plus résistantes, les plus performantes : ne restent autorisées, par exemple en catégorie 1, que quelques dizaines de pommes presque toutes américaines donc inadaptées aux nuisances et maladies européennes...

Pendant ce temps, l'exode rural entraîne l'urbanisation croissante des villes et villages, supprimant d'abord chaque verger attendant à l'habitat traditionnel et généralement sans prendre la précaution de prélever les greffons qui auraient permis de préserver de nombreuses variétés locales. Et ce n'est pas fini : on dénombre aujourd'hui en France 10 000 nouveaux lotissements chaque année.

Heureusement, des associations de sauvegarde ont réagi, en France et en Europe, pour éviter que ce patrimoine fruitier, patiemment constitué au fil des siècles et des générations, ne disparaisse irrémédiablement et nous ramène à la préhistoire ! Ainsi, de nouveaux vergers sont régulièrement créés pour renouveler les variétés menacées et les faire connaître au public et cette démarche est de plus en plus souvent reconnue et encouragée par les collectivités locales.



*début 2007 :  
aménagement d'un verger par la Ville de Nevers, en limite de lotissement*

*Quelques associations de sauvegarde des variétés fruitières anciennes :*

- L'A.F.C.E.V. (association française pour la conservation des espèces végétales) s'emploie à recenser les meilleures variétés traditionnelles afin de les présenter à l'agrément officiel et d'en permettre à nouveau ainsi la diffusion par les pépiniéristes ;
- L'association des **CROQUEURS de pommes**® regroupe 55 sections locales à travers toute la France (elle fêtera son 30<sup>ème</sup> anniversaire par une exposition européenne de 2000 variétés les 15-16 novembre 2008 au Centre Expo de Nevers) ;
- La Société Pomologique du Berry ; I z'on creuqué eun' pomme en Picardie ; Les mordus de la pomme en Bretagne ; les Fruits Oubliés en Languedoc...
- Des associations en Belgique, Suisse, Luxembourg, Italie, Allemagne...



*Les « Mangeux d'ail  
ont construit  
leurs longues maisons et semé  
dans le limon de la Loire.....*

## **SAINT-FIACRE, PATRON DES JARDINIERS**

**Brigitte Compain-Murez**  
**Présidente fondatrice de l'Association Saint-Fiacre Loire-Baratte**  
[st-fiacre@caramail.com](mailto:st-fiacre@caramail.com)

**Mots clef :** Saint-Fiacre, confrérie de métier, maraîchers, jardiniers, La Baratte, Le Mouësse

**Résumé :** Venu d'Irlande, peu après l'an 600, Fiacre, un moine catholique, s'arrête à Meaux, rencontre l'évêque Saint-Faron qui lui fait don d'une pièce de terre au cœur de la forêt du Breuil. Fiacre construit un ermitage, fait le bien auprès des pèlerins, des indigents et des malades. Il demande à Saint-Faron l'autorisation d'agrandir la surface de ses cultures ; l'ermitage et la réputation de Fiacre grandissent. Devenu patron des jardiniers au XVIe siècle, ce saint très populaire connaît, actuellement, un regain d'intérêt et d'attention. Notre association se réclame de Saint-Fiacre à différents titres.....

## 1 – UN PEU D’HISTOIRE

C’est au début du VII<sup>e</sup> siècle (peu après 600) que Fiacre, venu d’Irlande, s’arrête à Meaux, ville située sur la route gallo-romaine qui menait à Rome et fréquentée par les pèlerins venus d’outre Manche. Fiacre rencontre Saint-Faron, évêque de Meaux (il est fait mention de Fiacre, dès le règne de Charles le Chauve vers 870. Un évêque de Meaux, Hildegaire, fait l’éloge de Saint-Faron, mort deux siècles auparavant ; Faron était en grande réputation auprès des moines celtes, les Scots, et les accueillait généreusement dans son diocèse).

C’est ainsi qu’un certain Fefrus (romanisation de Fiachra, forme latine) reçut de lui une pièce de terre au lieu-dit Breuil, mot d’origine gauloise qui désigne, dès le haut Moyen-Age, un espace clos mais inculte (réserve de gibier ou parc à chevaux). Cet endroit est devenu, par la suite, le village de Saint-Fiacre en Brie.

Fiacre installe un ermitage qui devint vite trop étroit pour accueillir les pèlerins attirés par sa réputation de charité et de sainteté. L’évêque Faron lui permit d’agrandir son domaine. Selon une coutume de l’époque, il lui accordait toute la terre qu’il pourrait défricher et entourer de fossés en une journée. Fiacre et son bâton (ou sa bêche), selon les récits, n’eut qu’à avancer pour voir les arbres chuter et les fossés se dessiner...

Un merveilleux jardin où croissaient sans peine légumes, fleurs, fruits... fait l’admiration de tous. Une méchante femme « La Becquenaude » accuse Fiacre de sorcellerie. Saint Faron se déplaça. Fiacre, la tête entre les mains, s’assit sur une pierre qui sous son poids dessina son empreinte. L’évêque rendit son jugement en faveur de Fiacre qui poursuivit son existence de prière et de charité en créant un hôpital accueillant les pauvres.

Objet de vénération en Brie depuis le haut Moyen-Age, Saint-Fiacre, patron des jardiniers était également guérisseur du fic (hémorroïdes), des chancres et cancers.

Il nous paraît important de préciser qu’un manuscrit sénonais (du martyrologue hyéronimien) du Xe siècle indique ceci au 30 août : « *Au pays de Meaux, mort de Saint-Fiacre, évêque et confesseur* ». Saint-Fiacre serait mort vers 670.

## 2 – UNE REPRESENTATION RICHE

En France, en Belgique et Rhénanie, de nombreuses statues représentent le saint sous l’aspect d’un moine à scapulaire et capuchon, une bêche dans la main droite, un livre dans l’autre main. Une iconographie très riche - miniatures, broderies sur les bannières, dessins et gravures, images pieuses, enseignes, médaillons ... a soutenu son culte pendant des siècles. Saint-Fiacre est un personnage secourable fait de l’alliance de deux symboles : le travail et la prière.

A l’occasion de la commémoration du tricentenaire de la Confrérie de Saint-Fiacre des jardiniers-maraîchers de Nevers, dans un engagement artistique en faveur des jardins maraîchers de la Baratte, François Murez a créé une nouvelle sculpture représentant Saint-Fiacre recueilli.

Saint-Fiacre serre son livre contre son coeur et sa bêche repose. Après avoir beaucoup travaillé, il contemple son oeuvre laborieuse accomplie dans les jardins et souffle un peu.

Saint-Fiacre sera solennellement porté par les jardiniers lors de la commémoration du tricentenaire, le 27 septembre 2008, à la Baratte.



*Saint-Fiacre*  
Sculpture de François Murez  
2008

### **3 – LA CONFRERIE DE SAINT-FIACRE DE NEVERS**

Le culte de Saint-Fiacre était célébré traditionnellement, le 30 août, depuis le Xe siècle. Avant d'être réuni en confrérie, les jardiniers locaux fêtaient sans doute déjà leur saint-patron à la paroisse de Saint-Lazare.

C'est dans un contexte de misère ambiante, en 1708, sous règne de Louis XIV, que nos jardiniers se réunirent en Confrérie dans la paroisse de Saint-Lazare - Nevers (ancienne chapelle de la Maladrerie de Saint-Lazare, approuvée par Charles le Chauve), paroisse composées essentiellement de jardiniers.

Il n'est pas inutile de préciser qu'au XVIIIe siècle, l'agriculture nivernaise était jugée « médiocre ». En revanche, les cultures maraîchères des jardiniers locaux (Mouësse dont la Baratte) étaient qualifiées « d'intelligentes ».

Liens confraternels et entraide unissent les membres de la Confrérie, (une des plus anciennes de Nevers). Rendre la confrérie prospère, remercier le créateur et le saint-patron lors de la Saint-Fiacre, telle est la mission de la Confrérie des jardiniers.

A l'issue des cérémonies, la statue du saint était confiée pour une année à un jardinier de la confrérie. Tous les 30 août, la procession qui se rendait à la messe passait chez le dernier détenteur du saint. Les jardiniers « promenaient » ainsi leurs attributs (saint, bannières, fleurs et légumes) jusqu'à l'église.

Aujourd'hui, les membres de notre association, les habitants et jardiniers progressent, bannières au vent de Loire, en cortège fleuri, chaque année, sur le circuit des jardiniers : rue Saint-Fiacre, rue Pissevache, rue de la Chaume.... accompagnée par la fanfare. La cérémonie religieuse a lieu en alternance à Saint-Lazare (Nevers) et à Saint-Eloi puisque la Baratte est située sur ces deux communes.



#### 4 – L'AMPLEUR DU PHENOMENE SAINT-FIACRE

Saint-Fiacre connaît actuellement un regain d'intérêt et de ferveur. Il est fêté en France mais également dans d'autres pays européens : Irlande, Belgique, Allemagne, Luxembourg, Hollande... Un comité des fêtes nationales et internationales Saint-Fiacre, dirigé par Paule et Roger Lerou, historiens de Saint-Fiacre, fédèrent des relais locaux : confréries, associations et paroisses.

Des festivités et cérémonies de belle ampleur rassemblent de nombreuses confréries d'horticulteurs et de maraîchers, les jardiniers amateurs mais également les habitants des cités. Lors de la fête internationale de Lisieux en 2005 une trentaine de délégations étaient présentes (représentant 2/3 d'associations de jardiniers, soit environ 600 personnes venues de 4 pays européens différents).

L'église est très présente dans ce renouveau ; prêtres et évêques participent activement aux cérémonies.

En France, on fête Saint-Fiacre dans les lieux de tradition jardinière et horticole. Les régions situées au-dessus de la Loire sont particulièrement bien représentées : la Bretagne, la Bourgogne, la Picardie, la région parisienne (Seine et Marne, Yvelines, Essonne...), le Val de Loire, l'Alsace...

La sacralité de la terre, la présence spirituelle du saint, le sens historique et religieux sont accompagnées de présentations de légumes et de fleurs, d'hommages aux jardiniers disparus, de prières et de chants, d'expositions d'outils qui sont bénis : bêches, arrosoirs, brouettes et civières garnis de légumes et de fleurs. Bannières et statues du saint patron sont portées solennellement puis exposées.

#### 5 - SAINT-FIACRE ET NOTRE ASSOCIATION

Notre association se réclame de Saint-Fiacre à différents titres :

- **Légitimité** pour relancer, en 2005, cette tradition fortement ancrée dans l'identité culturelle locale des « Mangeux d'ail » (bien qu'en sommeil depuis quelques décennies, faute d'organisateur, cette tradition occupait encore beaucoup les esprits) ;
- Retour à nos **valeurs individuelles et collectives** : Devise du tricentenaire : 1708 - 2008 « *Connaître d'où tu viens, savoir où tu vas* » avec l'idée omniprésente de transmettre le patrimoine aux générations futures ;
- **Dimension humaniste** : Saint-Fiacre est un saint de proximité qui s'est tenu auprès de ceux qui avaient besoin d'être soutenus : Indigents et pèlerins qu'ils nourrissaient de ses légumes, et malades qu'ils soulageaient par imposition des mains et plantes médicinales. Cette mission fut l'affaire de toute une vie. Il nous transmet des valeurs de partage et de respect de la terre nourricière. La Baratte est une terre de partage. Au cours des siècles, plusieurs centaines de jardiniers ont foulé le limon et contemplé le val prospère.

Jardiniers professionnels et amateurs, projets d'insertion de maraîchage, animations jardinage et nature pour les enfants, visiteurs et touristes, naturalistes, amoureux des jardins et de la nature, artistes... peuvent chacun trouver leur place sur cette terre ancestrale ;

- **Soutien moral** : la tâche, l'oeuvre de Saint-Fiacre n'ont pas été faciles. Celle de notre association non plus : « *Sauver la Baratte des maraîchers* » n'est pas une mince affaire même si les choses et les mentalités évoluent dans le bon sens. La dimension spirituelle du saint nous soutient indiscutablement.

Quant à Loire-Baratte, deuxième partie du nom de l'association, elle correspond à l'identification géographique, elle évoque la vocation maraîchère du lieu (la Baratte a été pendant longtemps synonyme du quartier des jardiniers, d'une terre agronomique aux qualités inégalables, ....). Loire-Baratte signe l'appartenance à la Loire (le dur combat des jardiniers contre la Loire....., le paysage ligérien,....., la présence du fleuve bien qu'il soit contenu derrière la levée, l'ancien marais....), la défense de l'environnement...



Crédit photos : Jean Goby 2007



1708 – 2008

« Connaître d'où tu viens, savoir où tu vas »

création : B. Compain-Murez





## **LES JARDINS FAMILIAUX ET COLLECTIFS Des enjeux d'actualités**

**Hervé BONNAVAUD**  
**Président de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs,**

**Mots clef :** Jardins familiaux, citoyenneté, aménagements urbains et paysagers, biodiversité en ville, légumes, autoproduction, environnement, développement durable...

### **Résumé :**

Héritage de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, les jardins familiaux ont encore de beaux jours devant eux ! Potagers urbains en cœur de ville ou micro-parcelles individuelles en pied d'immeuble, les jardins participent à la requalification et à l'appropriation des espaces extérieurs. Hervé Bonnavaud explique en quoi les jardins familiaux et collectifs sont un moyen de concilier un aménagement paysager cohérent à la demande grandissante en espaces verts en milieu urbain.

## DES JARDINS OUVRIERS AUX JARDINS FAMILIAUX

La fin du 19<sup>ème</sup> siècle, dans l'Europe industrielle, a été marquée par des préoccupations sociales qui ont abouti à des réalisations de grande envergure telles que la reconnaissance des syndicats en 1884 et la liberté d'association en 1901. Apparaît à cette époque un mouvement catholique libéral (ou démocrate chrétien) fort préoccupé de questions sociales.

L'abbé Jules Lemire - 1853/1928 - appartient à ce mouvement. Elu député d'Hazebrouck (Nord) en 1893, il est préoccupé notamment par la condition très précaire des petits exploitants agricoles de sa circonscription. Il est intéressé par les thèses des *terriéristes*, en France et à l'étranger, qui souhaitent résoudre le problème du prolétariat rural en dotant les chefs de famille d'un bien foncier insaisissable et inaliénable - lopin de terre et maisonnette.



En 1894, le député Lemire dépose en vain une proposition de loi sur le bien de famille insaisissable dans le but *d'attacher l'homme au sol* pour lui éviter d'aller travailler en usine ; il s'agissait d'enrayer l'exode rural, plutôt que d'améliorer la condition ouvrière. En 1906, il crée la "Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer" qui, en 1921 devient Fédération Nationale des Jardins Ouvriers, puis en 1952, Fédération Nationale des Jardins Familiaux. Le chef de famille a la jouissance à part entière d'un jardin sur lequel a tonnelle ou la gloriette remplace la maisonnette, mais le jardinier et sa famille y sont chez eux.

Entre 1914 à 1918 et 1939 à 1945, les jardins ouvriers prennent une importance vitale dans la France en guerre. Ils se développent partout en France. Mais les périodes d'après guerre imposent un retour à des conditions de vie normale et entraînent une désaffection des jardins ouvriers ; ce phénomène naturel est accentué par les besoins de terrains qui naissent du développement industriel et commercial et d'une urbanisation rapide ; les nouveaux loisirs ont aussi leurs adeptes ...

Aujourd'hui, la Fédération dénombre quelques 120 000 jardins associatifs sur 750 implantations, dont 45% ont été réalisées depuis 1970 et 30% depuis 1980.

Les sites de jardins varient de 10 à 500 parcelles, allant de 20 à 300 m<sup>2</sup>. Les abris, dans lesquels il est interdit de passer la nuit ont une surface de 4 à 8 m<sup>2</sup>.

Les jardins sont attribués sur critères sociaux et sont gérés sous forme associative.

Les produits du jardin ne peuvent être vendus, ils sont réservés à la consommation de la famille.

## UN INTERET SOCIAL D'ACTUALITE

Historiquement, les jardins familiaux implantés au cœur même des villes, visaient avant tout **des objectifs d'assistance économique**. Un siècle après, alors que le nombre des jardins a fortement diminué, **la demande reste forte**, et depuis quelques années, on découvre que ces espaces attribués à l'usage de la famille répondent à une multitude de besoins sociaux et culturels au-delà de leur fonction strictement alimentaire :

- Retrouver un lien, un contact physique avec la nature ;
- "posséder" un bout de terrain bien à soi ;
- développer des relations sociales avec les autres jardiniers...



Ainsi, les jardins familiaux dans leur fonctionnement classique jouent, de fait, **un rôle d'insertion** qui est maintenant reconnu par l'ensemble des acteurs de la **politique de la ville**.

D'un autre point de vue, les jardins familiaux apparaissent comme un des moyens de recréer, dans un environnement urbain parfois dégradé, **une vie de quartier, une convivialité**. La nécessité d'intégrer les jardins à la vie du quartier et la rareté des espaces disponibles ont eu pour effet, **de multiplier les jardins de "proximité"**. Ces groupes sont implantés au cœur même des quartiers, et jouent parfaitement le rôle social évoqué plus haut.



Enfin, lieu de vie, élément structurant de la vie sociale, les jardins familiaux ont la capacité à toucher de nouvelles couches de la population, **celle des enfants des classes maternelles et primaires et celle de leurs jeunes parents. En créant des parcelles pédagogiques** au cœur des groupes de jardins, les responsables d'associations et les élus locaux ont l'opportunité de favoriser des **échanges entre**

**générations** dans ces lieux privilégiés que sont les jardins familiaux. Se sont d'extraordinaires terrains d'expérience pour les enfants des villes. Par ailleurs, **des parcelles adaptées** aux personnes handicapées sont de plus en plus souvent aménagées dans les sites de jardins.



## DES JARDINS ADAPTES A LEUR ENVIRONNEMENT URBAIN

Cette approche implique une **prise en compte de paramètres propres au lieu d'implantation**. Le paysage environnant, la spécificité du public des jardiniers, les contraintes géographiques ou urbaines sont autant de critères à prendre en compte en amont de la conception. Cela permet d'éviter l'aspect "standardisé" de certains groupes, qui ne répondent pas toujours à la demande des habitants.



**Par ailleurs, il existe une demande grandissante des citoyens pour des jardins familiaux de proximité, aménagés dans le prolongement de l'habitat ou accessibles à pied. Ces groupes sont implantés dans un contexte d'habitat dense. Penser la liaison des jardins avec le tissu urbain est une donnée essentielle dans la réussite du projet. Les jardins qui se trouvent en limite de quartiers peuvent également être le support d'aménagements paysagers de qualité et intégrer la trame verte d'une agglomération. Une zone de jardins peut assurer une bonne transition entre des tissus urbains de natures différentes (habitat / activités), si elle est conçue de façon suffisamment perméable tant au niveau visuel que physique (allées piétonnes traversantes par exemple).**

Enfin, l'expérience montre qu'une intégration réussie des jardins familiaux dans leur environnement, joue favorablement sur leur **appropriation par les habitants et les jardiniers**. Sur sa parcelle, qui appartient pourtant à un jardin associatif, chacun travaille à sa façon et **s'approprie un petit morceau de son quartier**.

## LA QUALITE PAYSAGERE

Les jardins familiaux sont d'autant mieux acceptés par les riverains s'ils sont perçus comme un **facteur d'amélioration du cadre de vie**, et non comme une source de nuisances. Il importe donc de veiller à **la qualité paysagère en valorisant le site**: végétalisation, aménagement de haies qui créent des séparations, plantation de fruitiers; diversification des espaces, placettes agrémentées de bancs pour la détente..., la palette est large.

**La croissance de la végétation ainsi que le travail accompli par les jardiniers au fil des ans, viendront assouplir le dispositif initial en lui donnant une "patine" qui apporte du charme au lieu.**



**De plus, la qualité de l'aménagement témoigne, aux yeux des habitants, de l'intérêt que le maître d'ouvrage porte aux jardins et à ses usagers.** Un aménagement soigné, **sans être normatif**, n'incite pas à la dégradation.

## LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE

Les groupes de jardins familiaux sont devenus un enjeu paysager fort pour les communes, de plus en plus soucieuses de leur image. Laissés pendant longtemps aux bons soins des jardiniers eux-mêmes, ces jardins ont peu à peu été considérés, comme des espaces verts particuliers, devant au même titre que les autres, répondre à des normes environnementales.



Les opérations de création de jardins s'inscrivent dans cette perspective d'intégration des jardins au paysage environnant. Les abris de fortune, construits avec des matériaux hétéroclites de récupération, les bidons en plastique colorés servant à récupérer l'eau de pluie, ou l'écran de végétation dense qui ne laisse pas pénétrer le regard, autant d'éléments caractéristiques des groupes de jardins anciens qui tranchent avec les valeurs de "transparence" et "d'intégration" qui dominent actuellement les aménagements d'espaces publics.

Or les jardins familiaux tendent de plus en plus à être assimilés à des espaces publics par les collectivités locales et donc à être conçu comme tels. En témoignent la présence d'équipements urbains, jeux pour enfants ; de liaisons piétonnes qui raccordent les jardins à la rue.

Dans ce contexte, les jardins familiaux doivent évoluer pour perdurer.

Ainsi, les temps de travail et de loisirs tendent à s'individualiser de plus en plus; les structures familiales évoluent et se diversifient, autant d'éléments auxquels les jardins familiaux doivent s'adapter pour répondre aux attentes des citadins. Des parcelles de 400m<sup>2</sup> semblent aujourd'hui disproportionnées par rapport à la quantité de travail et au nombre d'heures passées au jardin qu'une telle surface exige. C'était pourtant une surface moyenne dans les lotissements de jardins familiaux, signe qu'une ère est révolue.



Par ailleurs, une opération de création de jardins peut être l'occasion propice à l'installation d'équipements respectueux de l'environnement dans les jardins familiaux.



Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle les jardins familiaux ont beaucoup évolué, passant du jardin potager de subsistance au jardin de loisirs, même si toutes les formes cohabitent. Cette évolution se poursuit pour répondre aux demandes nouvelles de publics nouveaux : femmes, jeunes couples, enfants, handicapés, malades, catégories sociales plus diverses,... et tout en prenant en compte l'environnement urbain et en s'inscrivant dans une démarche conforme au développement durable.





légumes et terroirs  
du Val de Saône

## **Légumes et terroirs du Val de Saône**

**Luc Joliet**  
**Président de Jardins et terroirs**  
**lucjoliet@yahoo.fr**

**Mots clef :** Val de Saône, Auxonne, exploitations légumières et maraîchères, développement du secteur maraîchers

**Résumé :**

Cette note a pour objet de décrire la mise en œuvre d'un processus de développement d'activité de production et de transformation de légumes intitulée : « Légumes Express », basée en Val de Saône.

## ACTIONS EN COURS

### 1. PROJET LEGUMES EXPRESS

Le projet « Légumes Express » s'inscrit dans la dynamique de la structuration de la filière légumes. Il s'agit du projet d'une entreprise privée TRILEGUMES labellisé par le pôle de compétitivité VITAGORA® dont l'esprit est de « *permettre aux consommateurs de retrouver toutes les qualités sensorielles, nutritionnelles et santé d'un produit frais à travers un légume déjà cuit, prêt à consommer et prêt à l'emploi.....* ».

La réalisation de ce programme a pour objectif de valider la faisabilité industrielle du projet en vue de la construction d'un site de production en Val de Saône au cours de l'année 2008 d'une capacité annuelle de production de 4 000 Tonnes (Pomme de terre + légumes).

### 2. ETUDE DES BESOINS DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION

Pour répondre aux besoins nouveaux des transformateurs locaux (développement d'activités, projets nouveaux), une enquête a été conduite auprès de l'ensemble des entreprises du bassin, en vue d'évaluer les évolutions à prévoir en terme

- d'approvisionnements
- de mise en œuvre d'outils communs
  - o en amont (stockage, lavage, parage, gestion des eaux usées et des déchets)
  - o en aval de la transformation (conditionnement, stockage, expédition).

L'étude a été réalisée par la CCI Dijon, aucun financement n'a été sollicité.

### 3. CONSTRUCTION D'OUTILS : LEGUMERIE ET STOCKAGE A ATMOSPHERE CONTROLEE

L'étude citée ci-dessus fait apparaître les besoins suivants:

- des volumes d'approvisionnements locaux supplémentaires pour environ 22 000 tonnes dès 2008 auxquels s'ajoutent 7 000 tonnes de productions « rapatriables »
- des besoins d'outils de lavage (6000 tonnes en 2008, 11 000 en 2009)
- des besoins d'outils d'épluchage, découpage et parage de légumes
- des besoins d'outils de stockage (4000 tonnes dès 2008, 10 000 en 2009)

Une réponse à ces besoins de stockage et de lavage doit permettre, selon les entreprises interrogées de rapatrier localement des approvisionnements réalisés à l'extérieur du territoire, mais aura des incidences certaines sur l'organisation globale de la filière, de la production au marché.

Le projet de construction de ces outils doit être mené en lien avec la réflexion sur le déplacement du projet de zone d'activités agro-industrielles de la Communauté de Communes Auxonne Val de Saône, la gestion de l'eau et la gestion des déchets.

### 4. PLATEFORME D'ESSAIS

L'association, forte de la présence d'une quarantaine de producteurs de légumes, lors de la première réunion technique qu'elle a organisée le 15 novembre 2006 à Auxonne, s'appuie sur l'expérience et la compétence de PLANETE LEGUMES (Producteurs de Légumes d'Alsace et du Nord Est pour la Technique et l'Expérimentation des Légumes) pour mettre en place sur notre bassin du Val de Saône, une plate-forme d'essais qui permette de répondre aux spécificités de notre terroir, de notre climat et de nos exploitations.

Objectif :

- Développer des essais techniques sur des plate-formes d'essais locales permettant la recherche de variétés de légumes adaptées aux spécificités pédoclimatiques du terroir et aux évolutions des attentes des consommateurs
- Recherche de méthodes alternatives en remplacement des pesticides

En partenariat avec PLANETE Légumes / Dijon Céréales / Val Union / Villers SAS groupe Diana

Avec un financement sollicité auprès du Conseil Régional de Bourgogne et Conseil Général de la Côte d'Or.

**5. RESTRUCTURATION PARCELLAIRE**

Il s'agit de permettre une restructuration du parcellaire en vue de développer la culture de légumes dans des ensembles cohérents permettant la mise en place d'outils collectifs d'irrigation, facilitant l'exploitation. Les terres libérées, seront « stockées » ou échangées en vue de créer des blocs « bio » et « conventionnels »

Objectif :

- Construire un schéma de cohérence parcellaire en prenant en compte le type de sol, le type de culture (bio ou conventionnel) et les équipements collectifs

Via une convention SAFER (convention de stockage), Chambre d'Agriculture, Conseil Général de la Côte d'Or et Communauté de Communes Auxonne Val de Saône

Financement sollicité Conseil Général de la Côte d'Or - Avec une coordination COPIEVAL

**6. DIAGNOSTIC DES EXPLOITATIONS (PARCELLAIRE ET IRRIGATION)**

Afin de prioriser les actions, il est indispensable de faire un état des lieux précis de la situation des exploitations maraîchères et légumières.

Objectif :

- Evaluer la surface spécifique pour la production de légumes (nature des sols, adaptation des productions)
- Faire l'inventaire du parcellaire et étudier les améliorations pour faciliter les conditions de travail et améliorer la productivité
- Etudier les moyens d'irrigations existants et en rechercher leur optimisation, tant sur les moyens que sur la gestion de la ressource en eau et les intégrer à un projet d'irrigation raisonné
- Réaliser ces travaux dans le respect d'une agriculture durable, du maintien voire du développement de l'emploi, de la conservation des sols et de la protection de la ressource en eau

Via une convention avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or. Financement sur le contrat COPIEVAL 1 - Avec une coordination COPIEVAL

**7. ETUDE DE MARCHÉ**

Afin de mettre en œuvre le Plan d'Adaptation et de développement des entreprises légumières 2007-2013 initié par la Fédération Nationale des Producteurs de Légumes, l'Association souhaite engager une étude du marché des légumes via une image régionale en s'inspirant de l'expérience de l'Alsace qui a développé ce concept et, par la création d'un concept « Planète Légumes », commercialise des légumes alsaciens par les canaux de la distribution, y compris la grande distribution.

Objectif :

- Rechercher la fidélisation de la clientèle locale (zone de chalandise proche : Dijon, Beaune, Dôle, Besançon)
- Développer une image régionale
- Proposer un programme d'actions cohérent

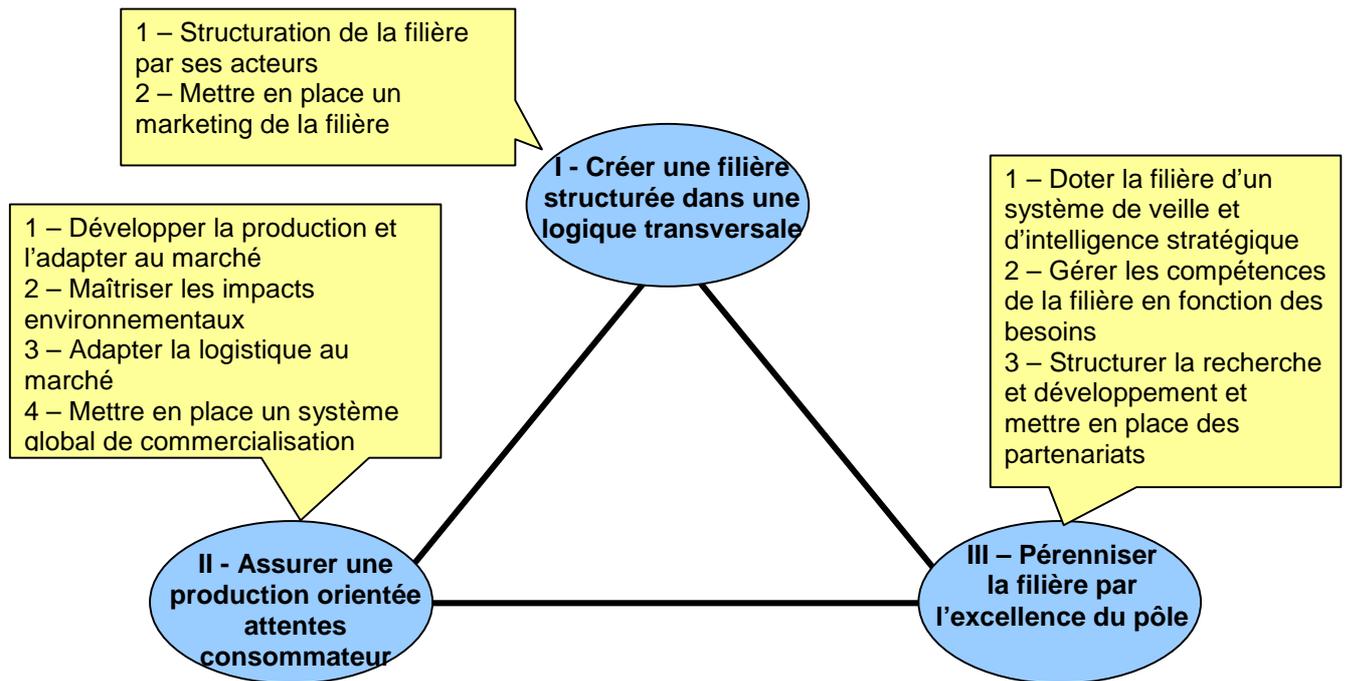
Action 2008

- Etude à réaliser au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2008 par la Chambre d'Agriculture (durée 3 mois)
- Avec un financement sollicité auprès du Conseil Régional et du Conseil Général de la Côte d'Or

**LEGUMES ET TERROIR EN VAL DE SAONE : PROJET GLOBAL A 15 ANS**

La filière s'est dotée d'un projet global, véritable vision de la filière à 15 ans. Ce projet est structuré en 3 axes et 9 programmes. Les programmes sont déclinés en actions.

Ce projet sera réajusté d'année en année selon les besoins.





Titre :  
**Les Jardins de Cocagne**  
*« au service du développement durable et solidaire des territoires »*

**Marc Chénais**  
**Responsable du secteur essaimage et développement**  
**m.chenais@reseaucocagne.asso.fr**

**Mots clefs :** agriculture biologique, insertion sociale et professionnelle , consommation citoyenne

**Résumé :**

Les Jardins de Cocagne sont des exploitations maraîchères biologiques qui emploient des personnes confrontées à des situations d'exclusion sociale et professionnelle.

La production est vendue chaque semaine sous forme de paniers garnis des légumes de saison à des particuliers qui s'abonnent à l'année.

En développant une action sociale, environnementale et économique, les Jardins de Cocagne sont des acteurs du développement durable des territoires.

Les Jardins de Cocagne sont des exploitations maraîchères biologiques qui emploient des personnes confrontées à des situations d'exclusion sociale et professionnelle. La remise au travail de ces personnes éloignées de l'emploi et l'accompagnement mis en œuvre leur permettent de reprendre confiance en eux, de retrouver des repères sociaux et d'envisager progressivement un projet professionnel.

Afin d'assurer l'équilibre financier de chaque jardins, la production est vendue chaque semaine sous forme de paniers garnis des légumes de saison à des particuliers qui s'abonnent à l'année.

Chaque Jardin de Cocagne participe au développement économique de son territoire par la création d'emplois durables et d'emplois d'insertion. Ils soutiennent le développement de la filière agrobiologique locale dans le respect des prix du marché.

Les Jardins de Cocagne développent des pratiques respectueuses de l'environnement et contribuent à la préservation des ressources par le mode de production, de distribution et de gestion de la structure (maîtrise de l'eau, gestion des déchets et effluents, maîtrise des dépenses énergétiques, recours aux énergies renouvelables...).

Les Jardins de Cocagne représentent une centaine de structures d'insertion réparties sur l'ensemble du territoire français. Ils sont regroupés au sein d'un réseau national : le Réseau Cocagne qui développe une politique de promotion, de services et d'assistance auprès des Jardins affiliés.

- **LES ENJEUX DES JARDINS DE COCAGNE**

**Exercer sa mission d'accueil et d'accompagnement vers l'emploi durable des personnes qui en sont durablement éloignées.**

Les Jardins de Cocagne mettent en place un encadrement renforcé et adapté permettant de prendre en compte les difficultés auxquelles sont confrontés les publics accueillis. Un accompagnement social et professionnel est assuré durant le parcours des « jardiniers » dans le Jardin. Ces moyens sont soutenus par les pouvoirs publics dans le cadre des politiques publiques pour l'emploi. La baisse de ces financements, intégralement affectés à notre mission sociale, nous obligent à assurer une professionnalisation constante de nos structures.

**Participer au développement et s'intégrer à la filière professionnelle des agrobiologistes.**

L'implantation et le développement des Jardins de Cocagne s'organisent systématiquement en concertation et en collaboration avec le secteur professionnel local. La quasi-totalité des Jardins de Cocagne sont adhérent du GAB (Groupement des Agriculteurs Biologiques) local. L'augmentation des surfaces en production biologique en France (cf. objectifs du Grenelle de l'Environnement) est l'affaire de tous les acteurs du secteur. L'accès au foncier demeure une difficulté et constitue un facteur limitant du développement des Jardins de Cocagne.

**Développer l'agriculture de proximité et les pratiques de consommation citoyenne et responsable.**

Le modèle de commercialisation en circuit court s'appuie sur un réseau d'adhérents consommateurs impliqués dans la vie associative du Jardin de Cocagne. L'engagement durable de ces adhérents-consommateurs permet une programmation fiable des activités de production et traduit la reconnaissance des adhérents-consommateurs sur la qualité du travail réalisé par les équipes de « Jardiniers ». L'adhésion des adhérents consommateurs à retirer un panier hebdomadaire repose sur des motivations multiples. Toutefois, cet engagement n'a de la valeur que si les légumes sont beaux, bio et bons.

**Observatoire Régional de  
l'Agriculture Biologique en Bourgogne  
Le maraîchage  
Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2008**

•

**Alexandre BREJEAN  
Conseiller en maraîchage biologique  
SEDARB Service d'EcoDéveloppement Agrobiologique et Rural de Bourgogne**

**alexandre.brejean@sedarb.fr**

**Mots clef :** maraîchage, agriculture biologique, Bourgogne, jardin d'insertion, biodiversité, écosystème, qualité des eaux, vente directe, AMAP

**Résumé :**

De 53 producteurs en 2006, le nombre de producteurs de légumes bio est passé à 62 en 2007 en Bourgogne. Cette note dresse un état des lieux du secteur maraîcher, en mode de culture biologique, assorti des perspectives d'avenir.

## 1 – FERMES ET SURFACES

La production de légumes biologiques en Bourgogne est pratiquée sur 62 fermes et couvre 120 hectares. En termes de répartition géographique les surfaces sont surtout situées en Côte d'Or (54 ha). L'Yonne compte le nombre de producteurs de légumes le plus élevé (22) des quatre départements. La Saône et Loire est dans une situation intermédiaire et la Nièvre compte 2 maraîchers bios.

Les surfaces sont en légère progression par rapport à 2006 et ont augmenté de 50 % depuis l'année 2000. En 2007, 2 fermes ont cessé leur activité de production maraîchère biologique :

- Réorientation presque complète d'un producteur sur une activité d'achat revente. La mise en place de l'aide à la certification incitera probablement au retour à la certification AB sur sa petite surface de production
- Cessation de production de légumes sur une ferme diversifiée ; l'activité a été reprise à part entière par un fils nouvellement installé sur sa propre ferme.

En ce qui concerne les nouveaux venus, 11 producteurs de légumes sont certifiés AB pour cette activité en 2007. Cela correspond à :

- L'installation de 3 nouveaux maraîchers (71 et 89)
- L'installation d'un céréalier producteur de légumes de plein champ (71)
- La diversification de trois céréaliers en production légumière (21 et 89)
- La diversification d'un producteur de plantes aromatiques et médicinales en légumes (71)
- La certification AB d'un jardin d'insertion ayant récemment créé cette activité (71)
- La certification AB d'un maraîcher proche du cahier des charges grâce à l'aide au contrôle (71)
- La création d'un atelier de multiplication de semences potagères biologiques dans une ferme polyculture élevage (21)

L'effectif des producteurs de légumes bios est donc passé de 53 en 2006 à 62 en 2007 et a plus que doublé depuis l'année 2000. On observe une dynamique croissante d'installation dans ce secteur sur la Bourgogne.

Les surfaces en conversion représentent 2,46 ha répartis sur 3 fermes en 2007 et sont constituées par un maraîcher proche des techniques bios récemment converti, une installation et une conversion de surface nouvelle pour un maraîcher récemment installé.

Les surfaces passent de 119 ha en 2006 à 120 ha en 2007. Ceci paraît faible compte tenu des 11 nouveaux certifiés en légumes. Ceci s'explique par les raisons suivantes :

- Certaines surfaces n'ont pas été affectées en légumes : les nouveaux installés ont peu produit en 2007, leurs productions réelles débiteront en 2008, de plus les surfaces sont souvent consacrées au repos de la terre par des engrais verts ou des prairies, avant la mise en culture.
- Les difficultés d'accès au foncier imposent souvent des installations sur de petites surfaces.
- Certaines surfaces de maraîchers en place ont été réactualisées quant à leur affectation en production de légumes (déduction de certaines bandes enherbées)

Malgré un climat peu propice au maraîchage, trois fermes sont situées sur le territoire du Parc Naturel Régional du Morvan.

Parmi les 62 fermes en légumes bio, il est dénombré 43 fermes maraîchères, 12 légumiers (céréaliers diversifiés en légumes), et 7 jardins d'insertion. Parmi les 62 fermes en légumes, 20 exercent cette activité à titre secondaire. Les légumiers sont essentiellement présents en Côte d'Or et cultivent surtout une gamme limitée de légumes racine sur un total de 17 ha pour une SAU associée bio de 1 113 ha. Deux fermes de Côte d'Or sont spécialisées, l'une en production de rhubarbe et l'autre de cresson.

69 chefs d'exploitation se consacrent à la production de légumes biologiques et emploient environ 7 salariés en CDI et au moins 26 salariés en CDD soit 16 équivalents temps plein (CDD ayant travaillé au moins 35 h). Les effectifs salariés temporaires sont probablement sous estimés par la difficulté à recenser l'ensemble des contrats. La main d'œuvre familiale et bénévole n'est pas comptabilisée. Le secteur concourt à la formation de nombreux stagiaires.

Les 7 jardins d'insertion contribuent aussi de manière importante à l'emploi en ayant une action ciblée sur la réinsertion sociale de chômeurs ou publics en difficulté. L'objectif est de fournir à ces personnes un tremplin pour accéder à une formation ou à un emploi le plus souvent hors filière agricole. Le taux de placement à la sortie est d'environ 25 à 30 %. En 2007 les jardins ont employé 18 personnes en CDI pour l'encadrement social et technique au jardin et 163 personnes en CDD pour une durée plus ou moins longue (une semaine à plus de 6 mois, un an). L'équivalence en temps plein des CDD n'est pas évaluée, car l'objectif premier est la réinsertion et non la pérennisation des emplois au jardin.

La production de légumes biologiques, par une forte exigence en main d'œuvre surtout saisonnière et une aide à l'insertion, est une activité qui participe significativement au déploiement de l'emploi en région.

Les pratiques liées au mode de production biologique, que ce soit en matière de fertilisation ou de traitements des cultures, présentent en maraîchage des différences très importantes avec celles employées en conventionnel (traitements herbicides, fongicides ou insecticides répétés et multiples) ; elles préservent ainsi de façon conséquente l'environnement des exploitations, la biodiversité des écosystèmes et la qualité des eaux.

## **2 - PRODUCTION ET COMMERCIALISATION**

Par sa dominante de vente directe, le maraîchage bio bourguignon est une activité de proximité, participant à la relocalisation et à la vitalité de l'économie régionale, offrant produits de saison, fraîcheur et qualité. Les producteurs jouent ainsi un rôle primordial de sensibilisation et d'information sur l'agriculture biologique, étant en contact direct avec les consommateurs.

En termes de chiffre d'affaire, la vente directe représente 75%, les ventes en gros ou demi-gros 20%, les magasins spécialisés 4% et la restauration collective 1 %. Toutes les fermes maraîchères sauf deux pratiquent la vente directe. Celles-ci commercialisent des légumes en demi-gros. Les légumiers commercialisent essentiellement en demi-gros et en magasins spécialisés, mais aussi en vente directe à la ferme.

La production de semences potagères biologiques à des fins de revente reste marginale et artisanale, elle est pratiquée par 4 maraîchers dont trois pour Kokopelli (catalogue très riche en biodiversité).

Face à une stagnation globale de la fréquentation des marchés, les ventes par système paniers hebdomadaires se développent fortement. 21 producteurs dont 5 jardins d'insertion la pratiquent. Beaucoup de producteurs sont proches du système des AMAP (Associations Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne). Cette formule permet entre autres un soutien des consommateurs au producteur, une avance de trésorerie sécurisée et une fidélisation de la clientèle qui dispose de produits frais dans un esprit convivial et pratique, en circuit court. Elle répond à une demande d'une société plus équitable et solidaire. En plus des cinq jardins d'insertion, trois maraîchers pratiquent exclusivement le système panier hebdomadaire.

Les prix sont assez stables par rapport à 2007, hormis une légère augmentation relative pour des cultures très fortement exigeantes en main d'œuvre telle que le poireau, culture attaquée depuis quelques années par une mouche mineuse spécifique et imposant un surcoût de protection mécanique (voile anti-insecte) ou un fort épluchage.

Un agrobiologiste effectue quasi exclusivement l'achat revente, en l'indiquant à sa clientèle. De l'achat revente est également pratiqué sous forme panier par deux privés dont un dans l'Yonne et un dans le Morvan.

Certains producteurs participent à des magasins de producteurs collectifs et multi produits dont certains avec une gamme très élargie de produits biologiques.

### **3 - PERSPECTIVES**

Le développement des ventes en système paniers va se poursuivre notamment par la création de nouvelles AMAP. Les listes d'attente pour accéder à des paniers hebdomadaires s'allongent. Des maraîchers s'associent pour approvisionner de nouvelles AMAP ou des groupes de consommateurs qui sont en recherche de candidats à l'installation proche de chez eux. Un potentiel important d'installation de maraîchers existe donc en périphérie des villes mais aussi dans des zones rurales peuplées.

L'accès au foncier reste toujours le problème majeur pour les candidats à l'installation. Une antenne de l'association « Terre de Liens » devrait voir le jour en 2008 en Bourgogne Franche Comté, en complémentarité avec la SAFER, sur des projets innovants ou atypiques, pour faciliter les mises en relation avec les propriétaires fonciers et aider à l'accès à des prêts à taux préférentiels, voir des micro crédits.

En 2008, une entreprise de vente de légumes 4<sup>ème</sup> gamme (lavés, épluchés, coupés, prêts à cuire) devrait être créée par la construction d'un bâtiment et ainsi être opérationnelle début 2009 pour approvisionner les collectivités en légumes bio. Ceux-ci seront issus de productions locales implantées en 2008. Le marché de la restauration collective présentant des potentialités importantes, il sera sans doute nécessaire d'inciter à l'augmentation des surfaces des légumiers, à la diversification, et à l'installation de producteurs spécialisés en légumes de plein champ. Ceci passe par de l'appui à la mécanisation : formations et aides publiques à l'investissement.

L'application de la contrainte réglementaire d'utilisation de semences biologiques mise en place en 2004 n'est pas sans poser problèmes : l'offre disponible (espèces, variétés) reste insuffisante pour les besoins des producteurs et insuffisamment évaluée (criblage variétal) dans les conditions pédoclimatiques bourguignonnes, surtout en ce qui concerne des variétés nouvellement proposées et/ou indispensables aux modes de commercialisation ou de transformation existants et en projet (4<sup>o</sup> gamme). L'offre en semences potagères biologiques reste également à améliorer par un élargissement de la gamme offerte par les semenciers et une mise à jour régulière de l'outil national de gestion internet des disponibilités en temps réel,

sujet sur lequel la participation de maraîchers bourguignons « experts nationaux » est d'un apport effectif.

En 2008, deux reprises de fermes sont prévues sur le canton d'Auxonne, et au moins une conversion dans l'Yonne. De nombreux candidats néo-ruraux ont des projets d'installation encore non finalisés quant aux lieux d'installations.

L'aide à la certification mise en place par le Conseil Régional de Bourgogne en 2007 est une incitation à se convertir pour des maraîchers proches du cahier des charges bio. En effet ce coût qui représentait un frein au développement des surfaces en bio a été partiellement levé, voire en totalité dans certains départements par un complément des Groupements d'Agriculteurs Biologiques via les subventions des Conseils Généraux. La prise en charge par les collectivités territoriales est donc un élément de développement à pérenniser.



**"Les partenariats locaux solidaires entre producteurs et consommateurs », un enjeu majeur pour se nourrir sainement et localement**

**Rapide tour d'horizon de la question et un exemple sur Nevers, « les paniers solidaires »**

**Serge Athiel :**  
**Trésorier de l'Association Solidaire avec les Paysans :**  
**[s.athiel@wanadoo.fr](mailto:s.athiel@wanadoo.fr)**

**Mots clefs :** partenariat, agriculture et agriculture péri - urbaine, rapprochement producteurs/consommateurs, commerce de proximité, commerce solidaire, relocalisation de l'économie, santé, lutte contre l'effet de serre

**Résumé :**

La réponse à cette question pourrait être : faut-il oui ou non préserver l'agriculture de proximité qu'est l'agriculture périurbaine ?

Existe t'il alors des outils pour le maintien des terres fertiles en zone périurbaine ?

Faut – il alors privilégier des activités qui rapportent plus d'impôts locaux que l'agriculture ou inscrire des démarches nouvelles telles que les AMAP et autres initiatives au cœur des enjeux de demain ( la lutte contre l'effet de serre, relocalisation de l'économie et en 1<sup>er</sup> lieu celle de l'agriculture, ...). Sans oublier la réappropriation par des citoyens consommateurs de cette importante question qu'est comment se nourrir et faire valoir leur point de vue sur la défense des terres fertiles nourricières et la conservation du savoir faire paysan.

la présence de terres fertiles à proximité des villes peut assurer la production de cultures vivrières nécessaires à une population locale le jour où un problème sur les transports et le fret routier arrivera, assurant ainsi l'autonomie de cette population. Ceci est aussi valable pour les pays développés que pour les pays en voie de développement.

Alors en quoi, une initiative telle que « les paniers solidaires » peut –elle répondre à cet enjeu ? En jouant sur plusieurs leviers : information et communication ; éducation et sensibilisation ; partenariats poussés avec les acteurs du domaine et avec toutes les autorités locales, régionales et au – delà.

- **1 - PRESENTATION DE « SOLIDAIRE AVEC LES PAYSANS »**

L'association « **SOLIDAIRE AVEC LES PAYSANS** » a pour objet :

- de mettre en place des actions et des études dans différents domaines de la production, de la transformation et de la distribution des produits de consommation alimentaire qui induisent des changements sociaux et environnementaux ;
- d'organiser des campagnes et de promouvoir toute action correspondant à son objet et en particulier sensibiliser à l'économie solidaire ;
- d'assurer l'information, la formation de ses adhérents et de les représenter dans les instances ayant à connaître des problèmes entrant dans le cadre de son objet ;

Elle regroupe les **partenaires du projet** (*depuis novembre 2004*) et les **consomm'acteurs** (*depuis mai 2005, date à laquelle les 1ers paniers ont été distribués*) :

**Le syndicat SUD Conseil général de la Nièvre.** Ce syndicat considère que l'action individuelle vis à vis de ses adhérents n'est pas suffisante en soi. Aussi, à partir d'une action qui « parlera » aux agents de la collectivité (des produits locaux de qualité), il souhaite les amener à se poser des questions sur les besoins essentiels, leur consommation et donc, sur leurs modalités de production.

**La Confédération Paysanne Nièvre.** Depuis sa création, la « Conf' » remet en cause le modèle de développement agricole productiviste des 40 dernières années qui a engendré : baisse des prix agricoles, surproductions, crises sanitaires, disparités entre régions françaises, européennes et mondiales et diminution continue du nombre de paysans. Cette remise en cause passe par la défense de son projet syndical : **l'Agriculture paysanne**, une alternative à l'agriculture industrielle.

**Artisans du Monde Nevers.** Réseau de distribution, associatif et militant, Artisans du Monde défend l'idée d'un commerce équitable à trois dimensions : économique, éducative et politique. Depuis l'AG de 2006 (Dijon), la dimension d'une solidarité Nord / Nord est aussi au cœur de leurs préoccupations.

Et à ce jour, près d'une centaine de personnes à jour de leur cotisations.

- **2 - HISTORIQUE DE L'ACTION**

Une des actions – phare de l'association a été la mise en œuvre des « paniers solidaires » qui a pour ambition :

- **Inscrire ce projet dans une filière courte de commercialisation de produits de consommation (fruits et légumes),**
- **inscrire ce projet dans une dynamique d'économie solidaire** en donnant du sens à sa consommation par une démarche collective, équitable et solidaire. L'objectif est donc de favoriser le passage de la consommation à la **consomm'action**, de consommateur à **consomm'acteur**.
- **développer des liens entre le milieu urbain et le milieu semi-urbain** ou rural et permettre à tout un chacun de mieux découvrir l'agriculture.

### **3 - LES BESOINS IDENTIFIES DU COTE DES PRODUCTEURS, PORTEURS DE L'AGRICULTURE PAYSANNE**

**L'agriculture paysanne est une alternative à une agriculture industrielle, portée par la CONFEDERATION PAYSANNE.**

Des producteurs - paysans désirent organiser leur production différemment, ils souhaitent une diversification partielle de leur exploitation. Parallèlement, ils concourent à un aménagement du territoire plus solidaire et équitable, « tirent » de leur activité des revenus garantis et suffisants pour eux et leurs familles.

Pour atteindre cet objectif, il faut que leurs productions soient pré – achetées par un nombre suffisant de consommateurs.

Il est donc prévu de créer un **contrat local de production** entre eux et un nombre suffisant de consommateurs, via l'association.

Le partage du contrat local entre deux à trois agriculteurs permet de limiter les risques de rupture de production de certaines catégories de produits maraîchers dues aux intempéries ou aux maladies et d'assurer un flux suffisant et continue de produits.

- **4 - LES BESOINS IDENTIFIES DU COTE DU CONSOMMATEUR**

Des **consommateurs urbains**, n'ayant pas de jardins potagers et n'ayant que peu d'occasion de bénéficier de dons de paniers de fruits et légumes par des collègues ou des voisins. Ils souhaitent avant tout **consommer des produits de bonne qualité en circuit court**, cultivés dans de bonnes conditions sociales et environnementales.

Ils désirent **se passer de plus en plus de la grande distribution** (pas toujours de bonne qualité, transport, mauvaise information, sentiment qu'ils sur – consomment par le biais de la publicité, sentiment d'être depuis longtemps des « vaches à lait »).

Ils sont à **la recherche d'une solution simple et efficace** (un panier hebdomadaire pour la famille (sur la base de 4 personnes) avec des produits de qualité et de saison qu'ils vont chercher une fois par semaine au Département, en même temps, peut être qu'ils vont donner ou récupérer leur linge (activité du Centre Social du Banlay).

Ils **acceptent le principe d'adhérer à une association** support pour le projet et surtout de **pré – payer (= pré – achat) la production** du producteur - paysan.

- **5 - UN DEBUT DE REPONSE AUX BESOINS IDENTIFIES : LES PANIERS SOLIDAIRES**

Le panier solidaire est une stratégie innovante, pleine de ressources, qui relie deux à trois fermiers avec des consommateurs locaux; permettant ainsi de développer des réseaux d'approvisionnements en circuit court, représentant un soutien à l'économie locale.

**En passant un contrat « paniers solidaires »,**

- Le consom'acteur pré-finance une partie des productions et accepte les aléas auxquels celles-ci sont soumises
- Les producteurs fournissent des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitable.

En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consom'acteurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

**6 -PERSPECTIVES POSSIBLES SUR LE MOYEN TERME :**

- ouvrir à d'autres collectivités locales et à des entreprises,
- ouvrir aux comités d'entreprises du bassin de vie
- s'ouvrir sur les territoires et les Pays
- **diversification du panier**
- Partenariat avec la Direction de la solidarité du Conseil général pour monter un *projet de paniers solidaires à destination des familles à revenus modestes et faibles*,
- Associer le COSDEN (le Comité des Œuvres Sociales du Département de la Nièvre, l'équivalent d'un C.E dans une entreprise) .

## • Solidaire avec les Paysans

un panier de produits locaux de qualité une fois par semaine  
le commerce équitable de proximité



L'association « Solidaire avec les Paysans » a pour objet de maintenir une agriculture paysanne, de favoriser la consommation de produits locaux de qualité et de tisser des liens de confiance et d'échange entre producteurs et consommateurs.

En passant un contrat « paniers solidaires »,

- Le consommateur pré-finance une partie des productions et accepte les aléas auxquels celles-ci sont soumises
- Les producteurs fournissent des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitable.

En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

### **Le panier hebdomadaire de produits laitiers :**

Située à Marzy, la ferme de Chasnay est une exploitation familiale. **La famille DEQUIEDT** est installée depuis 1979. La production principale est le lait de vache. Il est transformé et vendu directement à la ferme et en tournée dans l'agglomération alentour depuis 1981. On y produit aussi de la volaille fermière et quelques cochons.

L'exploitation est certifiée en Agriculture Biologique depuis 1998. Aujourd'hui la famille comprend 2 couples et emploie une personne à trois quart temps.

### **Le panier hebdomadaire de légumes :**

L'exploitation de **Christophe SOLEILLAC** est située à Nevers dans le quartier de la Baratte. C'est un maraîcher traditionnel engagé dans une démarche qualité globale. Il utilise peu de produits phytosanitaires. Il utilise un accélérateur racinaire (un purin d'algues) qui rend les plantes plus résistantes aux ravageurs et maladies. Il vous fournira des légumes très variés, de saison et de qualité toutes les semaines.

### **Le panier mensuel poulet :**

A la ferme de Four de Vaux à Varennes-Vauzelles, Denis SANCHEZ et Marie VELHO gèrent une exploitation de polyculture élevage et produisent des poulets fermiers. Avec d'autres agriculteurs ils ont aménagé un local, « le marché à la ferme », où vous pourrez trouver d'autres produits locaux (miel, vin, confiture, caissette de viande de bœuf et mouton sur commande.....)



Premières livraisons  
des paniers de légumes  
au printemps 2005.  
(parking AGORA)



De gauche à droite :  
Christophe SOLEILLAC  
Denis SANCHEZ  
Basile DEQUIEDT  
Il manque les femmes Marie VEHLO  
et Emilie DEQUIEDT, normal, c'est  
encore elles qui bossent !!



Octobre 2007  
première  
livraison de  
produits laitiers





*Les « Mangeux d'ail » ont  
construit leurs longues  
maisons et semé dans le  
limon de la Loire.....*

**« LE CLOS MONARD »  
DU JARDIN FLORE ET INSECTES AU JARDIN REFUGE**

**Brigitte COMPAIN-MUREZ**  
Présidente fondatrice de l'Association Saint-Fiacre Loire-Baratte  
[st-fiacre@caramail.com](mailto:st-fiacre@caramail.com)

**Mots clef :** biodiversité, jardin ethno-champêtre, plantes nectarifères et mellifères, pollinisation, zone humide, hyménoptères, lépidoptères, protection de biotope, ethnologie, maraîchers, paysage ligérien, nature

**Résumé :** Grâce à la présence de l'eau, les jardins maraîchers et le bocage ligériens de la Baratte possèdent une faune et une flore spécifiques des zones humides. Espace de nature, facilement accessible depuis le centre ville tout proche, la Baratte est un atout et une grande richesse pour les habitants.

L'association Saint-Fiacre Loire-Baratte qui défend, promeut et anime l'espace maraîcher, a créé un jardin un jardin flore et insectes dédié aux pollinisateurs. Ce jardin, « Le Clos Monard », est également un lieu d'expression de l'identité culturelle ancestrale des « Mangeux d'ail »....

## 1 – LA BARATTE, SITE AGRICOLE, NATUREL ET PERIURBAIN AUX MULTIPLES VISAGES

Le territoire de la Baratte, (communes de Nevers et Saint-Eloi Nièvre), est un paysage ligérien situé entre une zone Natura 2000 (Decize) et le Bec d'Allier classé au titre du patrimoine. Ce site d'une trentaine d'hectares évolue sur les anciens alluvions du fleuve et se présente sous l'aspect d'une plaine. Plusieurs ambiances le composent : prairies humides, prairies sauvages, mares, parcelles de jardins maraîchers découpées en lanières, potagers et jardins fleuris jalonnés de fossés de drainage à ciel ouvert et de nombreuses fontaines naturelles.

Cet ensemble constitue l'habitat de nombreuses espèces animales et végétales spécifiques, tels que les odonates (libellules), en neuf variétés, dont l'agrion de mercure, espace classé et protégée par directive européenne, des amphibiens (crapauds calamite et alyte), ainsi qu'une quarantaine d'espèces d'oiseaux, dont l'alouette lulu (*cf rapport d'expertise de JC Laleure oct.2007*).

L'eau est présente toute l'année grâce de nombreuses sources qui sourdent à travers les terres situées sur les hauteurs et alimentent la nappe phréatique. Ce site classé en zone inondable au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) constitue un champ d'expansion des inondations hivernales et printanières (ruissellement et sources) et des crues potentielles du fleuve et du petit canal de dérivation de la Nièvre.

La tradition du jardinage (qu'il soit professionnel ou amateur) est la composante ethnographique dominante du quartier de la Baratte traditionnelle.

### « La Baratte, une histoire d'eau entre la nature et les hommes »



*Un miroir, une lagune : inondations dans les prés à Dupart, au fond la ferme des Qualin (Les Jarrys devenus, il y a 30 ans, le quartier des Courlis). Derrière les frondaisons, la Loire...  
Gouache : Brigitte Compain-Murez*

## 2 – SAINT-FIACRE LOIRE-BARATTE, UNE MISSION A L'IMAGE DU SITE

La mission de l'association Saint-Fiacre Loire-Baratte, « *serviteur du terroir baratton* », s'inscrit dans la défense et la valorisation de ce site ancestral dont l'activité humaine des « *Mangeux d'ail* », remonte au Moyen-Age. Son développement, à l'origine basée sur la

polyculture, est lié, à l'installation, vers 840, de la Maladrerie de Saint-Lazare, lieu dit voisin de la Baratte. Il y a trois cents ans, les jardiniers locaux se réunissaient en confrérie sous la protection de leur patron, Saint-Fiacre et s'étaient forgés la solide réputation de jardiniers ingénieurs tandis que l'agriculture nivernaise demeurait médiocre. De la moitié du XIXe et jusqu'à l'arrivée de la grande distribution, dans les années 70, l'activité des jardiniers-maraîchers étaient très florissante. Aujourd'hui, avec le retour de nouveaux besoins (qualité, commerce équitable, développement économique local, traçabilité des produits, développement durable, coût du transport...), le maraîchage local ne demande qu'à se développer.

L'association exerce une sensibilisation à la préservation du paysage maraîcher et bocager ainsi qu'à la protection de ses faune et flore. La valorisation de son identité culturelle est un volet très important (l'association commémore cette année le tricentenaire de la Confrérie de Saint-Fiacre). Elle joue de son influence afin que le site connaisse un nouveau souffle économique (cultures légumières de proximité respectueuses de l'environnement). Une grande partie des terres maraîchères sont « gelées » par la ville de Nevers qui exerce un droit de préemption. Une partie du bocage, situé au plus près du fleuve, a été malheureusement « artificialisé » dans les années 70.

Saint-Fiacre Loire-Baratte travaille au développement d'un programme « connaissance et préservation de la zone humide de la Baratte » décliné sous forme d'animations, de visites terrain, d'inventaires floristique et faunistique (menés en 2007), de mise en place d'un observatoire de la faune et des pratiques locales d'entretien de la nature et de l'agriculture, des journées découverte et classes nature de proximité, d'expositions artistiques....

Une demande de protection de biotope a été faite en automne 2007, à la suite du rapport d'inventaires qui révèle des espèces rares (faune) et inconnue (flore).

L'association entretient des liens d'échanges et de partenariat avec d'autres organisations de la nature, des paysages et des jardins soucieuses de protéger l'environnement tant au niveau national, qu'au niveau local et européen.

Depuis 2006, l'Association développe également un projet de jardin flore et insectes « le Clos Monard » ....

### **3 – « LE CLOS MONARD », ESPRIT DE SAUVEGARDE ET CHARME ETHNO-CHAMPETRE**

Le jardin est situé sur l'extrémité de la plaine alluviale (lieu dit le Vernai). La terre est sablonneuse comme sur l'ensemble du site. L'eau, abondante, est présente à 0,80 cm de la surface du sol. Malgré l'urbanisation d'une grande partie du bocage qui remonte aux années 70 (collectifs des Courlis et zone pavillonnaire), les passerelles écologiques avec la Loire, se font à travers les jardins bordés d'espaces semi-sauvages (friches, haies, prairies humides et sauvages). Ces espaces constituent des viviers et des pouponnières pour la faune.

Grâce à l'intelligence de deux familles, les Monard et les Fassier, l'association dispose de deux parcelles lui permettant de développer un projet de jardin flore et insectes.

Le jardin accueille trois ruches, diverses espèces de plantes sauvages, des vivaces et des aromatiques, des carrés de fleurs mellifères et nectarifères.

Une petite friche et un roncier (parcelle de la ville de Nevers) jouxtent volontairement le jardin jouant le rôle de pouponnière et d'aire de repos pour la faune.

Pour construire ce projet, nous n'avons pas agi dans un esprit de rupture. Nous avons spontanément pris le pouls du jardin, abandonné à lui-même, pour en conserver la faune présente, l'esprit et le charme. Le respect de l'existant constitue la base même de la démarche.

#### **4 - LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE N'EST PLUS OPTIONNELLE**

La disparition des hyménoptères, des lépidoptères et de bien d'autres espèces jugées communes il y a quelques temps encore (amphibiens, chiroptères, odonates....) nous a guidé dans la conduite du projet. Ce jardin répond à différents enjeux et objectifs.

Voyons ci-après les mots clefs qui ressortent de cette action globale :

➤ La protection de la faune et de son milieu :

- oeuvrer pour la **conservation du modèle physiologique de paysage**, et la **dimension rurale** de la Baratte traditionnelle (cultures légumières, bocage) ;
- contribuer au **développement de la biodiversité**, en **zone périurbaine**, sur **l'espace maraîcher** ;
- créer de nouveaux **biotopes** ;
- rendre à la faune des **zones de vie (ou de survie)** au cœur même des jardins (nourriture, repos, reproduction). Les modes de production de la grande agriculture détruisent partout des zones de survie. La mise en culture des terres actuellement en jachère n'arrangera sans doute pas la situation.

➤ Les animations nature, culturelles et artistiques :

- **sensibiliser et informer pédagogiquement** tout public sur cette démarche reproductible ; (la protection de la biodiversité n'est plus optionnelle, les citoyens doivent prendre le relais dans leurs propres jardins) ;
- faire du jardin flore et insectes un **lieu d'observation** ;
- **accueillir des étudiants stagiaires en protection et animation nature** (centres de loisirs et scolaires) ;
- **animer des ateliers de jardinage enfants, des classes vertes de proximité, des journées découverte** ;
- organiser des fêtes et manifestations visant à **répandre la culture du jardinage et valorisant l'identité culturelle** des « Mangeux d'ail » ;
- **développer « les arts verts » de la Baratte** (section artistique du projet global).

➤ Notre réseau de partenaires :

- travailler en réseau avec des **partenaires sincèrement engagés**, recevoir les associations de la nature, des paysages, de la Loire..., producteurs et artisans respectueux de la nature, artistes....

#### **5 – VARIETES DE PLANTES ADAPTEES**

Le jardin flore et insectes n'est pas le fruit d'une vision idéaliste. Il est à l'image de la culture locale :

- esprit champêtre et naturel ;
- variétés mellifères et nectarifères (nourriture des pollinisateurs) courantes dans les jardins de nos mères et grand-mères (les maraîchères ont toujours des carrés de fleurs et d'aromatiques) ;
- pollinisation des productions légumières ;

- absence de variétés inadaptées ou sophistiquées (les insectes n'ont que faire des fleurs doubles, certes très belles, mais dont le cœur est inaccessible !)
- arbitrage du jardinier : conservation de diverses plantes sauvages ;
- présentation en carrés (rappel des carrés potagers) sans tomber sous la « *dictature des cordeaux* » (expression de Jean-Jacques Rousseau qui n'appréciaient guère les jardins structurés à la française).

Quelques variétés de **plantes indigènes du jardin** : la prêle, la grande berce, l'onagre, le coquelicot, le géranium sauvage, diverses graminées, l'ortie, l'osier, plantain, liseron, campanule, moutarde, cardère, millepertuis, pâquerette, pissenlit, balsamine, iris des marais, lamier, carotte sauvage, mélilot, mercuriale annuelle, nigelle, pourpier, vesce, pensée sauvage, violette, achillée millefeuille, panais, chardon, trèfle blanc et violet...

Parmi les **espèces vivaces** : souci, bleuets et centaurées, leucanthème, scabieuse, tournesol, chèvrefeuilles, lavatère, monarde, roses trémières, népeta, salicaire, orpin, aster, verge d'or, violette, pavot, myosotis des Alpes, achillée, aubriète, campanule, gaillarde, rudbeckia speciosa, topinanbour, buglosse, échinacée ...

**Espèces aromatiques et sauvages** : bourrache, thym officinal, lavande, hysope, menthes, sarriette, marjolaine, oseille, sauge, camomille matricaire, fenouil, origan, angélique, balsamine, pensée sauvage,...

**Espèces semées** : phacélie (engrais vert), trèfle incarnat, différentes variétés mellifères et nectarifères (cosmos, bleuets, souci, tournesol, coquelicots, capucine, cobée grimpante, ....)

**Potagers et arbres fruitiers** : fraisiers, framboisiers, légumes, Vigne, arbres fruitiers (cerisiers, pruniers, cognassier, noyer)....

**Arbuste, plantes grimpantes** : buddleia, potentille, buis, noisetiers, rosiers églantiers, glycine, chèvrefeuille, gypsophile....

**A proximité** : tilleuls, saules, fruitiers, noyers, peupliers, acacias, groseilliers, framboisiers, légumes, fraisiers....

## 6 – METHODES DE JARDINAGE RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Préserver et développer la biodiversité, respecter la terre et l'eau, compostage des déchets du jardin sont les bases du jardinage naturel.

- travail manuel privilégié : bêcher ou piocher plutôt que « fraiser » au motoculteur (éviter l'éradication des vers de terre....)
- amendement organiques : compost ou fumier (les sables ont besoin d'être régulièrement amendés)
- allées en herbe : ces parties en herbe (dont le sous-sol est préservé) sont des espaces de vie pour la faune
- plantes adaptées au terrain et à l'ensoleillement
- emploi des pesticides et de désherbant est proscrit (désherbage à la main)
- déchets déposés au compost
- tontes des parties gazonnées très espacées (les premières fleurs sont importantes pour la faune).
- le résultat des tontes sert à pailler
- récupération de l'eau (en cours)

- pose d'abris faune (insectes : abri chrysopes, coccinelles, papillons....et nichoirs oiseaux, abri hérisson..., tas de bois, muret de pierre....)
- nourriture biologique pour les oiseaux en hiver (attention la plupart des produits pour oiseaux proposés contiennent des conservateurs)

#### • 7 – LA CONSERVATION DES COULOIRS BIOLOGIQUES EN QUESTION

Dans une zone très urbanisée où les couloirs biologiques ont été détruits et l'espace morcelé, quadrillé par le réseau routier, goudronné, clôturé, la démarche écologique est considérablement réduite. Par exemple, des amphibiens vivant dans un périmètre trop étroit risquent la dégénérescence de leur espèce ou la disparition pure et simple.

La création d'un jardin comme le Clos Monard a été rendue possible car des couloirs écologiques existent encore sur le secteur. Situé en zone périurbaine, cet endroit naguère très giboyeux et bruisant d'une faune riche est encore relativement protégé. Sa pérennité dépend de l'évolution globale du site des jardiniers.

#### 8 – NOS RECOMMANDATIONS SONT GLOBALES

**La Baratte**, est encore aujourd'hui, un petit territoire d'une trentaine d'hectares, dernier bastion de l' ancestrale tradition jardinière locale (un peu partout les terres maraîchères de qualité inégalable sont sacrifiées, gaspillées, alors que c'est aux abords des villes que se tient l'agriculture de grande valeur – voir théorie de Von Thünen – (vers 1850), remise au goût du jour avec la flambée du pétrole). Afin de pouvoir conjuguer et développer différents projets, la Baratte doit impérativement conserver sa taille critique. Il convient d'observer et d'appliquer certaines règles de bon sens :

- proscrire l'urbanisation de la zone de faible aléa des jardins (zone régulatrice des inondations)
- adopter des méthodes de maraîchage et de jardinage respectueuses de l'environnement
- respecter le système hydrologique : qualité de la nappe phréatique, entretenir les drains sous-terrain, et interdire le comblement des réseaux des fossés et des fontaines
- veiller à préserver la qualité des eaux amont des jardins (quartiers des Sablons, Guipasse, Marolles....)
- respecter des couloirs biologiques (plages herbeuses le long des fossés, interdiction d'utiliser des intrants...)
- adopter des méthodes d'entretien propres aux espaces naturels sensibles ; (cahier des charges.....),
- protéger de façon réglementaire les biotopes comme celui des agrions de mercure (réglementation) sur la Chaume et peut-être bientôt « Le Clos Monard » sur la pointe du Vernai
- créer de nouveaux biotopes
- mettre les acteurs face à leur responsabilité : riverains, propriétaires, jardiniers amateurs et professionnels, élus locaux, préfecture, ministère de l'écologie et leurs représentants locaux..... « *sauver ce qui pourra l'être* » ne suffit pas ! Il convient d'être dans une logique du « protéger et développer tout ce qui existe », et de « réintroduire et restaurer les espèces » lorsque cela s'avère nécessaire ;
- communiquer et enseigner le plus possible sur le sujet ;
- alerter lorsque cela est nécessaire par tous les moyens et méthodes disponibles.

**Le « Clos Monard »**, inspiré de notre originalité, est un lieu identitaire où s'expriment les richesses naturelles locales. Les jardiniers du Clos Monard (Brigitte Compain-Murez, Jean Goby avec l'aide de quelques membres de l'association) ont l'ambition de créer un nouveau biotope. Les attentions et les efforts porteront donc sur différents axes :

- l'introduction d'une faune variée en créant les conditions de vie appropriées ;
- un modèle reproductible un peu partout (jardins des particuliers, paysages agricoles....)
- l'observation, l'inventaire et le suivi de la faune sauvage qui nous fera l'honneur de fréquenter ou de vivre sur le jardin.



*Vue du Clos Monard, - Photo Brigitte Compain-Murez 2007*



*Animation nature de proximité  
(enfants de l'habitat collectif du quartier voisin)  
sur le « Clos Monard »*

*Photo Brigitte Compain-Murez - 2007*

## ASSOCIATION SAINT-FIACRE LOIRE-BARATTE

### JARDIN PEDAGOGIQUE FLORE ET INSECTES

#### LES ARTS VERTS DE LA BARATTE



*"Si par malheur, les abeilles cessaient subitement de faire du miel, l'homme n'aurait plus que quatre années à vivre. »*  
Albert Einstein

Nos modes de production et de consommation, le gaspillage effréné des ressources affectent gravement nos santés et la nature où des centaines d'espèces animales et végétales, hier encore très communes, disparaissent de nos paysages....

Sur le jardin pédagogique flore et insectes, dédié aux insectes pollinisateurs, l'association développe ou développera plusieurs projets tels que « connaissance de la zone humide », « les insectes auxiliaires de nos jardins », « les corridors biologiques »,.....Ces projets de sensibilisation s'adressent à un large public : enfants, scolaires, adultes, jardiniers, collectivités locales.....

« Les arts verts de la Baratte » proposent divers ateliers artistiques, animations et expositions, concours de dessin, de potagers..... ainsi que des ateliers de jardin créatif pour les enfants du quartier afin que chacun puisse exprimer la richesse de ses talents sur l'espace aimable des jardins.



*Léon et Grenouillette  
Conseillers de l'association*

## **UN JARDIN REFUGE AU NATUREL**

**Christian OBERTO**  
**Président de l'ADATER**

**Mots clef :** jardin au naturel, biodiversité, faune, flore, observation, écocitoyenneté, Allier, Veurdre

### **Résumé :**

Depuis 3 ans, l'ADATER développe un support d'animation original, écologique et unique dans le département de l'Allier.

Ce projet consiste à mettre en place un Jardin-refuge favorisant l'accueil et l'observation des espèces animales et végétales locales à travers des aménagements simples.

Les objectifs sont de :

- Créer une zone composée d'une multitude de micro habitats (mare, parterres de plantes sauvages, tas de bois, murs en pierres sèches, gîtes, nichoirs...) pour la préservation d'une flore et d'une faune autochtones.
- Accueillir le public pour le sensibiliser à la problématique de la biodiversité, du développement durable, des économies d'énergies, de la ressource en eau...
- Exporter cette initiative sur d'autres sites (écoles, centres de loisirs, collectivités ou particuliers) afin de faire prendre conscience à chacun qu'il est dans l'intérêt de tous d'avoir une démarche écocitoyenne aujourd'hui, pour les générations futures.

## 1 – HISTORIQUE ET CONTEXTE

Association d'éducation à l'environnement et au développement durable, l'ADATER (Association pour le Développement de l'Agri Tourisme en Espace Rural) œuvre depuis 1992 pour promouvoir l'écocitoyenneté. Tous les thèmes relatifs à l'environnement et au patrimoine local donnent lieu à des animations dispensées par trois animateurs spécialisés, salariés de l'association. Chaque année, ce sont environ 4 000 personnes qui sont ainsi sensibilisées avec une forte majorité de scolaires.

En 2001, l'ADATER a ouvert la Maison de la Nature du Veudre. De par sa situation géographique à la croisée de 3 départements (Allier, Nièvre et Cher) et d'autant de régions (Auvergne, Bourgogne et Centre), la Maison de la Nature, véritable vitrine de l'association et lieu d'accueil du public, prend en compte une zone rurale cohérente, hors des limites administratives traditionnelles.

Soucieuse de diversifier son offre, l'ADATER / Maison de la Nature met régulièrement en place de nouveaux projets. C'est ainsi que depuis quatre ans elle s'emploie à développer un programme d'intervention sur une thématique nouvelle : **le Jardin-refuge, au naturel.**

### • 2 – POURQUOI CREE UN JARDIN NATURE ?

Nos manies de nature « propre et géométrique » se généralisent chez les particuliers. Cette nature domestiquée n'offre que très peu d'abris à ceux que l'on considère aujourd'hui comme des nuisibles ou autres mauvaises herbes. La nature « ordinaire » s'efface ainsi chaque jour d'avantage pour laisser place à des jardins souvent somptueux mais dont les gazons tondues à ras deviennent de véritables déserts biologiques.

Nous avons donc penser prendre le contre-pied et proposer le plus simple des jardins : celui qui laisse à la nature le moyen de s'exprimer pleinement. Il s'agit là d'une initiative novatrice sur le département de l'Allier.

Notre Jardin au Naturel est un jardin-refuge pour la faune sauvage et ses habitats. Il consiste à assumer le rôle classique d'un jardin potager avec celui, novateur, de refuge-observatoire pour la faune et la flore locales. L'idée est donc de proposer une autre vision du jardin qui allie Production, Protection et Diversité :

- La **production** : un potager aux plantes originales, de qualité, plus ou moins rustiques, dont les semences proviennent des circuits alternatifs (filiales bio, paysannes et/ou équitables) ;
- La **protection** : en luttant contre l'homogénéité des essences et l'appauvrissement de la diversité des graines, en créant des micro habitats favorables au développement d'espèces parfois protégées ;
- La **diversité** : mot clé du Jardin nature. Sa richesse se trouve dans la multiplication de ces petits milieux qui peuvent suffire à l'épanouissement de bon nombre d'espèces. La valeur patrimoniale de cette mosaïque de milieux fait du jardin un support de choix pour notre mission d'éducation à l'environnement.

### 3 – LIEU DE REALISATION

L'ADATER a fait l'acquisition d'un terrain en friche en avril 2003, sur la commune du Veudre. La parcelle, située au lieu dit « Les Chènevières », mesure environ 7 ares et fait partie d'un ensemble d'anciens jardins pour la plupart abandonnés. Ce terrain a l'avantage d'être à proximité de la Maison de la Nature. Il bénéficie de surcroît d'un certain nombre de connections avec les milieux environnants :

- La rivière Allier avec sa dynamique fluviale remarquable et son cortège d'habitats qui accueillent une quantité importante de plantes, d'oiseaux et d'invertébrés en tout genre.
- Le bocage préservé où une agriculture d'élevage extensif entretient les haies. On y trouve des prairies de fauche avec une quantité impressionnante de mares, malheureusement encore trop souvent menacées de comblement.
- Le bourg : sa proximité permet aux animaux tels que fouine, chouette effraie, martinets, hirondelles ou chiroptères de fréquenter le site à la recherche de nourriture.

### 4 – CARACTERES FAVORISANT LA PRESERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Ce Jardin-refuge accueille une grande quantité de micro habitats fixes :

- une mare *pour beaucoup d'invertébrés aquatiques, batraciens et passereaux*
- des zones « d'herbes folles » sauvages *comme « réserves entomologiques », également destinées au petits mammifères (hérissons, campagnols, musaraignes, lérots...)*
- des parterres de plantes aromatiques et médicinales *pour les insectes butineurs*
- un petit potager *pour les insectes butineurs (coléoptères, lépidoptères et hyménoptères...)*
- un petit verger *pour les insectes butineurs et les oiseaux (passereaux surtout)*
- un mur en pierres sèches *pour les reptiles (couleuvres...) et invertébrés (mollusques, arachnides...)*
- un tas de sable et de cailloux *pour les guêpes et abeilles solitaires essentiellement*
- 3 composts (en fonction de leur degré de dégradation) *pour bon nombre d'invertébrés du sol*
- des tas de bois plus ou moins pourris *pour les insectes xylophages et certains oiseaux*
- des nichoirs *pour oiseaux (rouges-queues, mésanges, moineaux, chouettes...) et insectes solitaires*
- des gîtes en bois *pour mammifères (chiroptères, belettes, hérissons) et divers invertébrés*
- des haies composées d'essences locales à baies *pour les oiseaux et les insectes*
- L'efficacité et la réussite du projet réside dans la multiplication d'initiatives similaires. Nous souhaitons inciter les citoyens à prendre exemple sur notre jardin afin qu'ils le reproduisent et contribuent ainsi à préserver la biodiversité locale. Notre action permettra peut-être d'enrayer cette tendance à l'appauvrissement des milieux et de lutter contre des préjugés et des gestes quotidiens souvent néfastes. Une charte de bonne conduite au jardin est disponible.

## 5 - ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Le Jardin-refuge est désormais fonctionnel. La faune et la flore s'y sont installées. Depuis 2003, les inventaires faunistique et floristique se poursuivent et s'enrichissent. 2007 a été marquée par une augmentation significative du nombre d'espèces.

Tout au long de l'année le jardin est aménagé et entretenu par un animateur et un bénévole en fonction de leurs disponibilités.

Dès 2004, nous avons commencé à sensibiliser le public dans le cadre de journées d'animation ponctuelle ou par le biais de rencontres improvisées avec une population locale parfois intriguée mais toujours enthousiaste.

En 2007, ce sont 21 animations qui ont été dispensées sur le jardin contre 6 en 2006. Il s'agit donc d'une forte progression. Ces animations étaient destinées aux scolaires et au public familial. Elles ont concerné 4 classes du département de l'Allier (écoles élémentaires), 6 classes du département de la Nièvre (1'école élémentaire et 1'école maternelle) et 2 classes du département du Cher (école élémentaire). Les familles étaient majoritairement originaires du département de la Nièvre.

Pour ce public familial, un nouveau concept a été développé en partenariat avec l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre, ces animations intitulées *Teste tes sens au Jardin-refuge!* sont proposées au public durant la saison touristique, aux jours et heures d'ouverture de la Maison de la Nature. Il s'agit de mettre à disposition des touristes et des habitants des départements de l'Allier, de la Nièvre et du Cher, une activité familiale en lien avec la nature.





**Vers une nouvelle gestion de l'eau,  
Une application au jardin**

**Pierre Kaluzny**  
**Président de l'Association Loire-Vivante**  
**Pierre.kaluzny@rivernet.org**

**Mots clefs :** loi sur l'eau, réglementation, SDAGE Loire Bretagne, directive cadre Eau,

**Résumé :**

Malgré de nombreux lois et règlements concernant l'eau, la qualité de la ressource n'a cessé de se dégrader ces dernières décennies. L'Union Européenne, dans sa directive cadre Eau souhaite apporter un cadre cohérent pour lutter contre les pollutions et agir sur le long terme. Le bon état des écosystèmes aquatiques devient la référence. Elle propose une méthode globale et un calendrier de mise en œuvre de réparation des masses d'eaux.

Mais en France saura t-on saisir cette opportunité, pour rattraper ce qui peut être considéré comme une catastrophe ? La traduction française de cette directive laisse envisager un retour au bon état écologique pour seulement 45% des eaux en 2015, alors que l'objectif européen est proche de 100%. Qu'en sera-t-il à l'arrivée ?

Une consultation du public a lieu du 15 avril au 15 octobre 2008, chacun pourra s'exprimer sur les mesures prévues.

Chacun peut agir à son niveau, notamment dans ses pratiques de jardinage pour réduire sa consommation et réduire la dégradation de la qualité de l'eau, même si cela n'est qu'une goutte d'eau en regard des consommations agricoles et industrielles.

- **1. VERS UNE NOUVELLE GESTION DE L'EAU**

- **1.1. Une réglementation difficile à mettre en œuvre**

- **Premier constat :**

- 
- En France :

La réglementation a évolué mais n'a pas permis d'éviter la progression de la dégradation de la ressource en eau brute :

- 1964 : création des organismes de bassin pour lutter contre la pollution
- 1976 : protection de la nature et préservation des milieux aquatiques sont déclarés d'intérêt général
- 1992 : gestion équilibrée de la ressource en eau. Préservation des milieux aquatiques comme préalable nécessaire à la satisfaction durable des usages

Le SDAGE Loire Bretagne de 1996 est une déclinaison de la réglementation par bassin hydro-géographique qui poursuit sept objectifs :

- Gagner la bataille de l'alimentation en eau potable
- Retrouver des rivières vivantes et mieux les gérer
- Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de surfaces
- Sauvegarder et mettre en valeur les zones humides
- Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux
- Réussir la concertation avec l'agriculture
- Savoir mieux vivre avec les crues

En Europe, depuis 1975, l'UE a mis en place plus de 30 directives ou règlements concernant l'eau.

Cependant les problèmes s'accumulent :

- Dégradation continue de la qualité de l'eau (nitrates, pesticides, PCB, ...)
- Pression et conflits des usages
- Milieux aquatiques peu pris en compte
- Zones humides sans statut juridique
- Quasi disparition du saumon sur l'Allier
- Irrigation à outrance,
- ...

- **Second constat :**

Sans vouloir les opposer, jusqu'à présent l'activité économique a toujours primé brutalement sur l'environnement, alors que ce dernier est une condition nécessaire de durabilité de la première.

Il est à regretter une absence de volonté politique, dans l'application de la réglementation. Le pouvoir politique apparaît trop sensible au chantage économique.

La police de l'eau semble absente et un manque de connaissance du droit de l'environnement par le parquet aboutit au classement sans suite des plaintes..

Quelques cas concrets près de nous dans la Nièvre :

- Busage du ruisseau des Bongrands
- Pollutions à de la rivière Nièvre par Ecoprem à Prémery
- Zac de Saint-Eloi
- Porcherie de Soulangy à Germigny sur Loire
- Disparition du ruisseau du Guipasse et de sa zone humide
- Captage de La Charité sur Loire : pollutions par pesticides
- Application des plans de prévention des risques d'inondation

- **2. 1 Un nouveau cadre réglementaire se met progressivement en place, depuis 1998**

- La directive cadre 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000
- Sa transposition dans le droit français, loi n° 2004-338 du 21 avril 2004
- La loi "Eau et milieux aquatiques" du 30 décembre 2006
- Le code de l'environnement ( Livre II, titre 1<sup>er</sup> eaux et milieux aquatiques)
- Le SDAGE Loire Bretagne

- **La directive cadre Eau**

La directive cadre Eau fixe un objectif commun aux diverses politiques de l'eau et introduit les principes suivants :

- participation du public
- prise en compte des considérations socio économiques et d'aménagement du territoire
- résultats environnementaux basés sur la qualité d'un écosystème
- transparence des coûts liés à la réparation des dommages causés à l'environnement
- la nécessité d'une politique intégrée dans le domaine de l'eau, les principes de précaution, de prévention, de correction par priorité à la source, pollueur-payeur

- **Des nouveautés importantes**

Pour dépasser la vision sectorielle (hydraulique, chimique), la directive impose la référence aux milieux aquatiques (exemple....)

- Fixation d'un retour au bon état écologique des eaux d'ici à 2015, pour un retour des espèces animales et végétales qui occupaient naturellement ces milieux.
- Toutes les masses d'eaux sont concernées (cours d'eau, lacs, eaux souterraines, eaux côtières, eaux de transition)
- Des obligations de résultats, de méthode et de calendrier
- La politique ne doit plus être réparatrice, mais intégrée à toutes les politiques d'aménagement

Mais des dérogations seront possibles :

- Raisons économiques
- Raisons techniques
- Raisons de conditions naturelles ou usages existants

Ces dérogations devraient être temporaires et faire l'objet d'un plan de remise en état des eaux concernées.

➤ **Le calendrier**

Le calendrier défini dans la Directive cadre de 2000, comporte différentes étapes à parcourir jusqu'en 2021 :

- 2003 : transposition de la directive dans le droit national
- Fin 2004 : réalisation de l'état des lieux
- 2005 : sélection des enjeux principaux sur les différents bassins
- Fin 2006 : mise en place des réseaux de surveillance de la qualité, détermination des valeurs de seuils de bon état
- Fin 2009 : définition des objectifs + justification des dérogations + définition du 1<sup>er</sup> programme d'action
- Fin 2015 : point sur l'atteinte des objectifs + mise à jour du SDAGE + définition du 2<sup>ème</sup> programme d'actions
- Fin 2021 : point sur l'atteinte des objectifs + mise à jour du SDAGE + définition du 3<sup>ème</sup> programme d'actions

➤ **Rôle du SDAGE Loire Bretagne**

Le SDAGE est l'outil de mise en œuvre de la Directive cadres Eau.

C'est un document de planification décentralisé qui définit pour une période de six ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin.

Il a vocation à encadrer et à orienter les décisions administratives et les documents de planification. Ces dernières doivent être compatibles ou rendues compatibles (non contrariété, mais pas de respect strict).

L'élaboration de l'état des lieux a été un vaste chantier de discussion et de pression avec les différents lobbies, notamment agricoles. Entre ce qu'il faudrait faire pour préserver la ressource et la poursuite des pollutions.

➤ **La consultation du public**

Consultation publique sur le projet de SDAGE du 15 avril au 15 octobre 2008

Une première consultation a eu lieu en 2005 sur les grands enjeux de l'eau, celle-ci sur le projet de SDAGE et le programme de mesures.

Les formulaires seront déposés dans les boîtes aux lettres des habitants du Bassin, ils peuvent être retirés auprès des préfetures, sous préfetures, mairies et sur le site : [www.prenons-soin-de-l'eau.fr](http://www.prenons-soin-de-l'eau.fr)

➤ **Les redevances**

De 2007 à 2012, les agences de l'eau apporteront deux milliards d'aides.

Elles sont financées par les redevances:

- Redevances versées par les consommateurs :  
Pollution domestique/ rénovation pour les réseaux de collectes/ prélèvement
  
- Redevances agriculture :  
Activités d'élevage/ Irrigation

- Redevances entreprises :

Pollutions/ modernisation des réseaux/ prélèvements/ pollutions diffuses

Ces redevances sont censées faire appliquer le principe pollueur payeur, mais la réalité est toute autre. Par exemple dans la loi sur l'eau, l'agriculture a été dispensée de payer la redevance nitrate. Les collectivités, c'est-à-dire les particuliers restent les vaches à lait du système, ils contribuent aux redevances à hauteur de 85 %, contre 13% pour l'industrie et 2% à l'agriculture, alors que les niveaux de pollutions sont inversement proportionnels.

## 2. UNE APPLICATION AU JARDIN

Le jardin..... : Un lieu d'échange hydrique important, chacun peut agir efficacement sur :

- La consommation d'eau (économiser, non gaspillage)
- La qualité de l'eau (ne pas polluer)

### ➤ Réduire les surfaces les plus exigeantes en arrosage

(gazon, plates bandes de fleurs annuelles, jardinières, culture hors sol, plante en pots)

S'adapter à la nature du sol

- Créer des espaces avec des plantes sobres
- Remplacer le gazon par une prairie sauvage
- Planter, entretenir des haies (bilan hydrique globalement positif)

### ➤ Arroser sans eau

Quelques exemples de pratiques :

- Améliorer la consistance du sol pour absorber et retenir l'eau
- Un sol en humus peut retenir jusqu'à quinze fois son poids d'eau
- Le compost et le compost de broussailles
- Le bois raméal fragmenté
- Protéger les plants du soleil
- Des variétés plus adaptées à la sécheresse
- Habillage des jeunes plants
- Couvrir le sol pour réduire l'évaporation et favoriser l'activité biologique, le mulch, le paillage

### ➤ Le binage (vaut deux arrosages) :

Une couche de terre meuble empêche la remontée d'eau par capillarité

### ➤ Le buttage

Favorise la condensation de la vapeur d'eau au pied des plants

### ➤ Gérer les excès de précipitation

Selon sa structure le sol peut absorber une plus ou moins grande quantité d'eau Mais encore ?

### ➤ Optimisation de l'arrosage

- Arroser le soir plutôt que le matin
- Un arrosage copieux en profondeur est préférable à plusieurs petits arrosages
- Arroser au dernier moment (avant les signes de flétrissement)
- Prévoir la pluie
- Arrêter l'arrosage dès que possible
- Cibler l'arrosage au plus près de la plante, arroser le pied et non les feuilles
- La micro irrigation (goutte à goutte, tuyau microporeux, ...)
- Réduire son empreinte d'eau

➤ **Avec quoi arroser ?**

Utiliser l'eau potable est un gaspillage

Récupérer l'eau de pluie

Le puits, le cours d'eau

➤ **La qualité de l'eau :**

Stopper les phytosanitaires chimiques (pesticides)

Stopper les engrais chimiques

Pratiquer l'agriculture biologique

➤ **On peut relativiser :**

L'eau au jardin c'est 5% de la consommation des ménages

Globalement sur une année, la répartition de la consommation nette globale se situe à :

- 47% pour l'agriculture
- 37% pour la production d'énergie
- 13% pour l'eau potable
- 3% pour l'industrie

Un tourniquet d'irrigation du maïs consomme en une heure autant qu'une famille en un an.

En été, 80 à 90 % de l'eau prélevée dans le département de la Nièvre est destinée à l'irrigation agricole, alors que c'est un département de peu d'irrigation.

Un réseau d'adduction d'eau défectueux peut perdre 30% de l'eau puisée.

Economiser l'eau au jardin et améliorer sa qualité, un acte citoyen, mais le gaspillage se situe dans l'irrigation agricole, dans le refroidissement des centrales thermiques et nucléaires.

**Bibliographie :**

Le guide malin de l'eau au jardin/ Editions Terre Vivante : auteur :

L'Association Loire Vivante Nièvre Allier Cher a pour objet de protéger, de conserver et de restaurer les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres fondamentaux écologiques en relation directe ou indirecte avec l'eau et les milieux aquatiques, l'air, les sols, les sites, les paysages et le cadre de vie,

Elle veille tout particulièrement :

- au bon fonctionnement de la dynamique fluviale et des écosystèmes de la Loire et de ses affluents,
- à la protection des zones humides et de la ressource en eau
- à la prise en compte de la préservation des ressources naturelles et de la santé dans les activités humaines.
- à la prévention des pollutions physiques, chimiques, bactériologiques et à leurs risques
- à la prévention de l'altération des caractères naturels des milieux aquatiques tant pour la préservation de la santé humaine et de l'alimentation en eau potable, que pour la sauvegarde de la faune et de la flore qui vivent dans ces milieux.
- à la prévention de toute pollution et nuisance en lien avec les écosystèmes ou la santé humaine
- à la lutte contre tout aménagement de barrages et autres ouvrages perturbateurs de la vie aquatique.

## **Les enjeux du jardin au naturel**

**Jacques Petit**  
**Animateur régional des Jardiniers de France**

**Mots clef :** jardin au naturel, respect de la nature, macérations, auxiliaires du jardin, paillage

**Résumé :** Le jardin au naturel se résume par une combinaison de méthodes et de bonnes pratiques préventives qui contribuent à conserver l'équilibre des écosystèmes du jardin.

Les bonnes pratiques de jardinage sont basées sur une attitude préventive de respect de la Nature et de notre santé. En outre, les bons réflexes contribuent à la santé des plantes.

Voyons ci-après le mode d'emploi du jardin au naturel :

<p><b>Se rapprocher du cycle naturel</b> Le respect des saisons est primordiale même si on peut « forcer » les plantes par des protections hivernales, semis précoces, culture en serre.... En revanche, les pratiques culturales comme les fertilisation, les tailles, la multiplication...doivent être faites au bon moment. Il est aussi plus facile de cultiver les plantes adaptées au sol et au climat du jardin</p> <p><b>Les herbes dites mauvaises</b> Les herbes indésirables ont une (ou plusieurs) fonctions qu'il ne faut pas négliger : décompactage du sol avec leurs racines parfois pivotantes, drainage du sol, nourriture pour les insectes terricoles et vers, ombrage par leur feuillage.... Le tout est de les laisser dans une colonisation acceptable. Attention de ne pas les laisser grainer, ne pas les mettre au compost si elles sont en fruit ou en graine et bien laisser sécher les racines des vivaces, sous peine d'invasion non contrôlable. Les indésirables sont en compétition avec les cultures pour la lumière, l'eau et la nourriture. Leur développement est à surveiller.</p> <p><b>Les rotations de cultures</b> Afin d'éviter l'épuisement du sol en certains éléments nutritifs et l'accroissement de maladies spécifiques à une plante on évite de mettre en place une culture au même endroit que l'année précédente.</p> <p><b>Les mouvements du sol</b> Il est préférable de ne plus retourner la terre avec un bêchage ou un labour, mais de la décompacter, à la grelinette, ou à la fourche bêche ou par des griffages répétés. Les couches ne sont alors plus mélangées et ce afin de préserver la vie du sol.</p>	<p><b>L'analyse de sol</b> Bien que non obligatoire, l'analyse granulométrique (teneur du sol en sable, argile, limon...) et chimique (teneur en éléments minéraux, pH..) du sol nous renseigne sur les cultures possibles ainsi que sur la fertilisation à faire. C'est un investissement qui peut s'avérer très rentable par la suite, nous évitant beaucoup d'erreurs dans le choix des plantes et de la fertilisation.</p> <p><b>La fertilisation</b> Elle sera à base de produits naturels : fumiers, compost, engrais organiques, sang desséché, corne broyée, guano, plumes, algues... L'humus est le pivot de la fertilisation. L'humus résulte de la décomposition de matières organiques, grâce à l'action combinée de l'air, l'eau, la température et les micro-organismes. C'est le résultat d'un compostage. Certains purins ont des effets dynamisants, on les emploie en complément d'une fertilisation de base. C'est le cas de l'ortie et de la consoude.</p> <p><b>L'arrosage</b> La règle à observer est la suivante : apporter à la plante la quantité d'eau adaptée à son développement, au moment où elle en a besoin. Tous les moyens sont bons s'ils n'engendrent pas de gaspillage ou de manque. De plus, l'arrosage ne doit pas tasser le sol et occasionner des ruissellements. Le trop d'eau entraîne des lessivages donc des appauvrissements du sol qui sont sources de pollution (pesticides, nitrates...) Plus qu'un facteur économique, les économies d'eau répondent à une réalité écologique et environnementale. Apprenons à récolter l'eau de pluie et à la stocker.</p>
--	---

<p><b>Le paillage</b> Le paillage protège la terre de la sécheresse, des variations de température, de la violence de la pluie, du tassement, de l'érosion, du ruissellement. La terre n'aime pas être nue, quelque soit la saison. Les habitants du sol ont besoin de cette couverture, qui leur sert aussi de nourriture. On paille avec tout ce qui est à notre portée : feuilles, herbes sèches, branchage, carton broyé.... Il existe aussi des paillages du commerce : voile, paille de lin, fève de cacao...</p> <p><b>Les habitants du sol</b> Les racine des plantes, décompactent le terrain, servant de drain en cas de pluie et de pompe favorisant la remontée de l'eau par capillarité. Les racine servent aussi de nourriture aux autres habitants du sol, insectes, vers, champignons... Si les conditions de vie sont réunies, la faune du sol devient importante. Et le risque de voir se développer une population plus rapidement qu'une autre est amoindri. Une biodiversité importante favorise l'équilibre entre les populations.</p> <p><b>Les auxiliaires</b> Ce sont les « aides » du jardin. Les animaux, souvent des insectes, qui se nourrissent de parasites. L'exemple le plus connu est la coccinelle qui se nourrit de pucerons. Comment les aider : ne pas les pulvériser à l'insecticide, ni au désherbants et leur laisser un gîte et un couvert . Avoir un coin de prairie que l'on ne fauche pas, afin d'attirer les insectes (par les fleurs, abris ....). Ne pas traiter dès que les parasites arrivent car on supprime du coup le garde manger des auxiliaires qui vont donc se reproduire et pondre ailleurs. Cela demande de la patience et un soupçon de tolérance ?</p>	<p>Parmi les auxiliaires du jardin, nous citerons : les oiseaux, les chauve-souris, le hérisson, les reptiles (salamandre, orvet, lézard, couleuvre...), les batraciens, les coccinelle, perce-oreilles, carabe, guêpe... Tas de bois, cailloux, espaces enherbés et végétaux non traités constituent le gîte et le couvert de tous ces auxiliaires.</p> <p><b>Luttes préventives et curatives contre certains parasites</b> La lutte préventive consiste à apporter en premier lieu ce dont la plante a besoin au bon moment. La fertilisation adaptée et un arrosage adéquat jouent un rôle majeur dans la prévention. Ensuite, les dates : semis, repiquage, tailles... Les cultures associées : Poireau/carotte contre la teigne du poireau, Menthe, romarin, sauge, tanaisie, absinthe, thym contre la piéride du chou... La culture en biodynamie et cycles lunaires, l'utilisation de purins et autres préparations maisons pour lutter curativement, l'utilisation de certains produits naturels : cuivre, soufre, lithothamne.....</p> <p><b>Les traitements :</b> Ce sont essentiellement des pulvérisations de divers purins. On a aussi recours au traitement qui parfois est bio avec de très bons résultats. Mais il faut toujours s'interroger sur le pourquoi de cette attaque parasitaire : mauvaise plante, mauvais endroit, mauvaise saison, mauvaise pratique culturale... Trouver le pourquoi c'est déjà trouver une partie de la solution. De nombreuses recette existent : purin, infusion, solution, décoction, poudrage, macérations maison utilisées selon les besoins : ortie, lavande, fougère, feuilles et tailles de tomate, rue officinale, absinthe, sureau, tanaisie, raifort, eau de cuisson de pomme de terre ou de riz, feuilles de noyer.... Voir le fascicule le jardin au naturel des jardiniers de France.</p>
--	--